

Groupe SNC-Lavalin inc.

ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

(NON AUDITÉ)

(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)

		31 décembre 2014 (Révisé) (note 16B)
	note	31 décembre 2015
ACTIF		
Actifs courants		
Trésorerie et équivalents de trésorerie		1 581 834 \$
Liquidités soumises à restrictions		38 964
Créances clients		1 200 890
Contrats en cours		985 852
Stocks		152 186
Autres actifs financiers courants		908 870
Autres actifs non financiers courants		329 219
Total des actifs courants		5 197 815
Immobilisations corporelles		265 077
Investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	4	419 525
Investissements de Capital comptabilisés selon la méthode du coût	4	48 331
Goodwill		3 386 849
Immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de Kentz		272 650
Actif d'impôt sur le résultat différé		436 817
Tranche à long terme des créances en vertu des accords de concession de services		291 858
Autres actifs financiers non courants		74 064
Autres actifs non financiers non courants		110 167
Total de l'actif		10 503 153 \$
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		
Passifs courants		
Dettes fournisseurs		2 330 538 \$
Acomptes reçus sur contrats		185 813
Produits différés		1 041 633
Autres passifs financiers courants		394 348
Autres passifs non financiers courants		370 621
Avances liées à des arrangements de financement de contrats		394 144
Tranche à court terme des provisions		364 455
Dettes à court terme et tranche courante de la dette à long terme :		
Sans recours provenant des investissements de Capital		8 200
Total des passifs courants		5 089 752
Dettes à long terme :		
Avec recours		349 144
Sans recours provenant des investissements de Capital		525 800
Autres passifs financiers non courants		6 897
Tranche à long terme des provisions		344 325
Autres passifs non financiers non courants		10 215
Passif d'impôt sur le résultat différé		273 524
Total du passif		6 599 657
Capitaux propres		
Capital social	10	526 812
Résultats non distribués		2 901 353
Autres composantes des capitaux propres	11	440 013
Total des capitaux propres		3 868 178
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de SNC-Lavalin		3 313 806
Participations ne donnant pas le contrôle		35 318
Total des capitaux propres		3 903 496
Total du passif et des capitaux propres		10 503 153 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés.

Groupe SNC-Lavalin inc.

ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES
(NON AUDITÉ)

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE
(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS, SAUF LE NOMBRE
D' ACTIONS ORDINAIRES)

2015

Capitaux propres attribuables aux actionnaires de SNC-Lavalin							Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Capital social						Total		
	Actions ordinaires (en milliers)	Montant	Résultats non distribués	Autres composantes des capitaux propres (note 11)				
Solde au début de l'exercice ⁽¹⁾	152 465	531 460 \$	2 785 067 \$	(2 721) \$	3 313 806 \$	11 080 \$	3 324 886 \$	
Résultat net	-	-	404 336	-	404 336	33 199	437 535	
Autres éléments du résultat global	-	-	(503)	442 734	442 231	3 625	445 856	
Total du résultat global de la période	-	-	403 833	442 734	846 567	36 824	883 391	
Dividendes déclarés (note 9)	-	-	(150 863)	-	(150 863)	-	(150 863)	
Dividendes déclarés par des filiales aux participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	(28 480)	(28 480)	
Rémunération provenant des options sur actions (note 7A)	-	-	(173)	-	(173)	-	(173)	
Actions émises en vertu de régimes d' options sur actions	111	5 210	(994)	-	4 216	-	4 216	
Actions rachetées et annulées (note 10)	(2 804)	(9 858)	(111 919)	-	(121 777)	-	(121 777)	
Apports en capital des participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	1 296	1 296	
Acquisition des participations ne donnant pas le contrôle	-	-	(5 122)	-	(5 122)	(3 878)	(9 000)	
Réduction de participation dans une filiale	-	-	(18 476)	-	(18 476)	18 476	-	
Solde à la fin de l'exercice	149 772	526 812 \$	2 901 353 \$	440 013 \$	3 868 178 \$	35 318 \$	3 903 496 \$	

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE
(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS, SAUF LE NOMBRE
D' ACTIONS ORDINAIRES)

2014 ⁽¹⁾

Capitaux propres attribuables aux actionnaires de SNC-Lavalin							Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Capital social						Total		
	Actions ordinaires (en milliers)	Montant	Résultats non distribués	Autres composantes des capitaux propres (note 11)				
Solde au début de l'exercice	151 807	497 130 \$	1 610 503 \$	(70 975) \$	2 036 658 \$	3 585 \$	2 040 243 \$	
Résultat net	-	-	1 333 344	-	1 333 344	1 243	1 334 587	
Autres éléments du résultat global	-	-	(8 752)	68 254	59 502	-	59 502	
Total du résultat global de la période	-	-	1 324 592	68 254	1 392 846	1 243	1 394 089	
Dividendes déclarés (note 9)	-	-	(146 182)	-	(146 182)	-	(146 182)	
Dividendes déclarés par des filiales aux participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	(375)	(375)	
Rémunération provenant des options sur actions (note 7A)	-	-	3 567	-	3 567	-	3 567	
Actions émises en vertu de régimes d' options sur actions	658	34 330	(7 413)	-	26 917	-	26 917	
Participations supplémentaires ne donnant pas le contrôle découlant de l' acquisition de Kentz (note 16)	-	-	-	-	-	6 627	6 627	
Solde à la fin de l'exercice	152 465	531 460 \$	2 785 067 \$	(2 721) \$	3 313 806 \$	11 080 \$	3 324 886 \$	

⁽¹⁾ Voir la note 16B pour des explications sur les chiffres révisés.

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés.

Groupe SNC-Lavalin inc.

COMPTES CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DE RÉSULTAT
(NON AUDITÉ)

(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS, SAUF LE RÉSULTAT
PAR ACTION ET LE NOMBRE D'ACTIONS)

		QUATRIÈME TRIMESTRE		EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	
	note	2015	2014	2015	2014
Produits provenant de :					
I&C		2 590 297 \$	2 617 318 \$	9 363 508 \$	7 334 676 \$
Investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la consolidation intégrale ou la méthode du coût		13 823	157 737	66 364	732 640
Investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence		42 167	42 964	157 082	171 446
		2 646 287	2 818 019	9 586 954	8 238 762
Coûts directs liés aux activités		2 237 504	2 602 985	8 154 155	6 897 933
Marge brute		408 783	215 034	1 432 799	1 340 829
Frais de vente, généraux et administratifs		217 633	242 048	855 633	841 415
Coûts de restructuration	5A	94 788	94 025	116 396	109 859
Dépréciation d'investissements	5B	-	28 461	-	28 461
Frais connexes à l'acquisition et coûts d'intégration	16	340	6 693	19 574	62 543
Amortissement des immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de Kentz		22 498	24 173	93 988	36 472
Gain sur cessions d'investissements de Capital	4A	-	(1 619 490)	(174 350)	(1 615 358)
RAII⁽¹⁾		73 524	1 439 124	521 558	1 877 437
Charges financières	6	21 857	77 784	75 151	280 480
Produits financiers et pertes nettes (gains nets) de change	6	(11 395)	(45 680)	(74 846)	(60 672)
Résultat avant impôts sur le résultat		63 062	1 407 020	521 253	1 657 629
Impôts sur le résultat		(5 507)	260 043	83 718	323 042
Résultat net pour la période		68 569 \$	1 146 977 \$	437 535 \$	1 334 587 \$
Résultat net attribuable aux éléments suivants :					
Actionnaires de SNC-Lavalin		49 244 \$	1 146 645 \$	404 336 \$	1 333 344 \$
Participations ne donnant pas le contrôle		19 325	332	33 199	1 243
Résultat net pour la période		68 569 \$	1 146 977 \$	437 535 \$	1 334 587 \$
Résultat par action (en \$)					
De base		0,33 \$	7,52 \$	2,68 \$	8,76 \$
Dilué		0,33 \$	7,51 \$	2,68 \$	8,74 \$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en milliers)					
De base	8	149 769	152 463	150 918	152 218
Dilué		149 833	152 629	150 988	152 605

⁽¹⁾ Résultat avant intérêts et impôts (« RAI »)

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés.

Groupe SNC-Lavalin inc.

ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DU RÉSULTAT GLOBAL
(NON AUDITÉ)

TROIS MOIS TERMINÉS LE 31 DÉCEMBRE
(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)

	2015			2014 ⁽¹⁾		
	Attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin	Participations ne donnant pas le contrôle	Total	Attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
Résultat net pour la période	49 244 \$	19 325 \$	68 569 \$	1 146 645 \$	332 \$	1 146 977 \$
Autres éléments du résultat global :						
Écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger (note 11)	152 436	3 625	156 061	68 602	–	68 602
Actifs financiers disponibles à la vente (note 11)	(987)	–	(987)	(1 395)	–	(1 395)
Couvertures de flux de trésorerie (note 11)	(3 526)	–	(3 526)	15 152	–	15 152
Quote-part des autres éléments du résultat global tirés des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (note 11)	141	–	141	(1 357)	–	(1 357)
Impôts sur le résultat (note 11)	(3 897)	–	(3 897)	(2 357)	–	(2 357)
Total des éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net	144 167	3 625	147 792	78 645	–	78 645
Régimes de retraite à prestations définies et autres avantages postérieurs à l'emploi (note 11)	(7 842)	–	(7 842)	7 885	–	7 885
Impôts sur le résultat (note 11)	805	–	805	(2 675)	–	(2 675)
Total des éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net	(7 037)	–	(7 037)	5 210	–	5 210
Total des autres éléments du résultat global pour la période	137 130	3 625	140 755	83 855	–	83 855
Total du résultat global pour la période	186 374 \$	22 950 \$	209 324 \$	1 230 500 \$	332 \$	1 230 832 \$

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE
(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)

	2015			2014 ⁽¹⁾		
	Attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin	Participations ne donnant pas le contrôle	Total	Attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
Résultat net pour l'exercice	404 336 \$	33 199 \$	437 535 \$	1 333 344 \$	1 243 \$	1 334 587 \$
Autres éléments du résultat global :						
Écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger (note 11)	441 420	3 625	445 045	75 087	–	75 087
Actifs financiers disponibles à la vente (note 11)	830	–	830	(3 722)	–	(3 722)
Couvertures de flux de trésorerie (note 11)	14 412	–	14 412	7 965	–	7 965
Quote-part des autres éléments du résultat global tirés des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (note 11)	(11 747)	–	(11 747)	(15 643)	–	(15 643)
Impôts sur le résultat (note 11)	(2 181)	–	(2 181)	4 567	–	4 567
Total des éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net	442 734	3 625	446 359	68 254	–	68 254
Régimes de retraite à prestations définies et autres avantages postérieurs à l'emploi (note 11)	(341)	–	(341)	(8 801)	–	(8 801)
Impôts sur le résultat (note 11)	(162)	–	(162)	49	–	49
Total des éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net	(503)	–	(503)	(8 752)	–	(8 752)
Total des autres éléments du résultat global pour l'exercice	442 231	3 625	445 856	59 502	–	59 502
Total du résultat global pour l'exercice	846 567 \$	36 824 \$	883 391 \$	1 392 846 \$	1 243 \$	1 394 089 \$

⁽¹⁾ Voir la note 16B pour des explications sur les chiffres comparatifs révisés.

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés.

Groupe SNC-Lavalin inc.

TABLEAUX CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

(NON AUDITÉ)

(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)

	note	QUATRIÈME TRIMESTRE		EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	
		2015	2014 ⁽¹⁾	2015	2014 ⁽¹⁾
Activités d'exploitation					
Résultat net pour la période		68 569 \$	1 146 977 \$	437 535 \$	1 334 587 \$
Ajustements	12A	136 633	(1 169 021)	67 088	(813 454)
Impôts sur le résultat payés		(8 370)	(69 870)	(309 352)	(133 768)
Intérêts payés provenant d'I&C		(3 513)	(16 299)	(37 394)	(48 310)
Intérêts payés provenant des investissements de Capital		(2 640)	(32 823)	(28 385)	(172 873)
Variation nette des éléments du fonds de roulement sans effet de trésorerie	12B	53 681	576 569	(644 184)	97 961
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités d'exploitation		244 360	435 533	(514 692)	264 143
Activités d'investissement					
Acquisition d'immobilisations corporelles :					
Provenant d'I&C		(44 044)	(30 646)	(115 975)	(70 166)
Provenant des investissements de Capital		-	(365 920)	-	(1 522 364)
Paiements au titre des investissements de Capital		-	(9 154)	(16 949)	(133 135)
Coûts liés à une couverture de change	16	-	-	-	(50 000)
Recouvrement lié à une couverture de change	16	-	-	-	15 303
Recouvrement lié au règlement d'un arrangement financier		49 279	-	49 279	-
Acquisition d'entreprise	16	-	-	-	(1 762 991)
Variation de la position des liquidités soumises à restrictions		(4 730)	(5 791)	(7 207)	8 565
Augmentation des créances en vertu des accords de concession de services		(30 189)	(56 762)	(129 733)	(147 388)
Recouvrement des créances en vertu des accords de concession de services		21 825	86 870	93 000	141 212
Augmentation des placements à court terme et à long terme		-	(71 131)	-	(331 623)
Diminution des placements à court terme et à long terme		19 954	91 928	81 931	159 290
Entrée de trésorerie nette sur cession d'investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la consolidation intégrale	4A	-	3 075 649	-	3 148 415
Entrée de trésorerie nette sur cession d'un investissement de Capital comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence	4A	-	104 898	-	104 898
Entrée de trésorerie nette sur cession d'un investissement de Capital comptabilisé selon la méthode du coût	4A	-	-	600 717	-
Paiements au titre des frais connexes à des cessions d'investissements de Capital	4A	-	(60 287)	-	(60 287)
Autres		(7 261)	(4 253)	28 965	1 226
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités d'investissement		4 834	2 755 401	584 028	(499 045)
Activités de financement					
Augmentation de la dette avec recours	14, 16	-	-	430 000	2 630 000
Remboursement de la dette avec recours	14	(90 000)	(2 630 000)	(430 000)	(2 630 000)
Augmentation de la dette sans recours provenant des investissements de Capital		700	251 527	2 074	1 657 827
Remboursement de la dette avec recours de Kentz		-	-	-	(482 393)
Remboursement de la dette sans recours provenant des investissements de Capital		(2 866)	(274 258)	(10 491)	(427 519)
Augmentation d'avances liées à des arrangements de financement de contrats		96 336	56 207	173 490	230 093
Remboursement d'avances liées à des arrangements de financement de contrats		(102 971)	-	(102 971)	-
Produit de l'exercice d'options sur actions		197	75	4 216	26 917
Rachat d'actions	10	-	-	(121 777)	-
Dividendes payés aux actionnaires de SNC-Lavalin	9	(37 442)	(36 591)	(150 863)	(146 182)
Dividendes payés par des filiales aux participations ne donnant pas le contrôle		(28 324)	(375)	(28 480)	(375)
Autres		10 311	(21 201)	(6 671)	(41 785)
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités de financement		(154 059)	(2 654 616)	(241 473)	816 583
Augmentation liée aux écarts de change découlant de la conversion de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		31 003	10 679	51 766	11 830
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		126 138	546 997	(120 371)	593 511
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période		1 455 696	1 155 208	1 702 205	1 108 694
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période		1 581 834 \$	1 702 205 \$	1 581 834 \$	1 702 205 \$

⁽¹⁾ Voir la note 2C pour des explications sur les chiffres comparatifs révisés.

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés.

NOTE	PAGE
1. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS	7
2. BASE D'ÉTABLISSEMENT	7
3. INFORMATIONS SECTORIELLES	12
4. INVESTISSEMENTS DE CAPITAL	14
5. COÛTS DE RESTRUCTURATION ET DÉPRÉCIATION D'INVESTISSEMENTS	18
6. CHARGES FINANCIÈRES NETTES	19
7. PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS	19
8. NOMBRE MOYEN PONDÉRÉ D'ACTIONS EN CIRCULATION	20
9. DIVIDENDES	20
10. RACHAT D'ACTIONS	20
11. AUTRES COMPOSANTES DES CAPITAUX PROPRES	21
12. TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE	23
13. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES	24
14. DETTE À COURT TERME	24
15. INSTRUMENTS FINANCIERS	25
16. KENTZ CORPORATION LIMITED (« KENTZ »)	26
17. PASSIFS ÉVENTUELS	30
18. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DE CLÔTURE	35

Groupe SNC-Lavalin inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés

(TOUS LES MONTANTS DANS LES TABLEAUX SONT EXPRIMÉS EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS, À MOINS D'INDICATION CONTRAIRE)

(NON AUDITÉ)

1. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

Le Groupe SNC-Lavalin inc. est une société constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* dont le siège social est situé au 455, boul. René-Lévesque Ouest, Montréal (Québec), Canada H2Z 1Z3. Le Groupe SNC-Lavalin inc. est une société ouverte inscrite à la cote de la Bourse de Toronto au Canada. Le terme « Société » ou le terme « SNC-Lavalin » désigne, selon le contexte, le Groupe SNC-Lavalin inc. et tous ou certains de ses partenariats ou de ses filiales, ou le Groupe SNC-Lavalin inc. ou l'un ou plusieurs de ses partenariats ou filiales.

La Société fournit du savoir-faire dans les domaines de l'ingénierie et de la construction et de l'exploitation et entretien, qui sont désignés collectivement « I&C », par l'entremise de son réseau de bureaux dans plus de 50 pays, et travaille actuellement à des projets dans le monde entier. De plus, SNC-Lavalin investit de façon sélective dans des concessions d'infrastructure, investissements complémentaires à ses autres activités, qui sont désignés « investissements de Capital » (anciennement « Investissements – concessions d'infrastructure » ou « ICI ») dans les présents états financiers.

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT

A) BASE D'ÉTABLISSEMENT

Les états financiers de la Société sont présentés en **dollars canadiens**. Sauf indication contraire, tous les montants sont arrondis au millier de dollars près.

Les présents états financiers ont été établis conformément à l'IAS 34, *Information financière intermédiaire* (l'« IAS 34 »).

Les méthodes comptables des IFRS décrites dans la note 2 des états financiers consolidés annuels auditées de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015 ont été appliquées de manière uniforme à toutes les périodes présentées, à l'exception du changement d'une méthode comptable, tel qu'il est présenté à la note 2B, et à l'exception des nouvelles méthodes comptables appliquées, tel qu'il est présenté à la note 2E.

La préparation d'états financiers conformes à l'IAS 34 nécessite le recours à certaines estimations comptables critiques. Elle exige également que la direction exerce son jugement dans le processus d'application des méthodes comptables de la Société. Les aspects qui nécessitent un degré plus élevé de jugement ou de complexité ou les aspects qui comportent des hypothèses et des estimations significatives sont présentés à la note 3 des états financiers consolidés annuels auditées de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015. Ils sont demeurés inchangés pour les périodes de trois mois et de douze mois terminées le 31 décembre 2015.

Les états financiers de la Société ont été préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception de i) certains instruments financiers, instruments financiers dérivés et passif relatif aux régimes d'unités d'actions, qui sont évalués à la juste valeur, et du ii) passif au titre des prestations définies, qui est évalué comme étant le montant total net de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies diminué de la juste valeur des actifs des régimes. Le coût historique représente généralement la juste valeur de la contrepartie donnée en échange des actifs lors de la comptabilisation initiale.

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation, que ce prix soit directement observable ou estimé selon une autre technique d'évaluation. Lorsqu'elle estime la juste valeur d'un actif ou d'un passif, la Société prend en compte les caractéristiques de l'actif ou du passif si c'est ce que feraient les intervenants du marché pour fixer le prix de l'actif ou du passif à la date d'évaluation. Dans les présents états financiers consolidés, la juste valeur, qu'elle soit aux fins de l'évaluation ou des informations à fournir, est déterminée sur cette base, sauf dans le cas des paiements fondés sur des actions qui entrent dans le champ d'application de l'IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*, et des évaluations présentant certaines similitudes avec la juste valeur, mais qui ne correspondent pas à la juste valeur, par exemple la valeur nette de réalisation dans l'IAS 2, *Stocks*, ou la valeur d'utilité dans l'IAS 36, *Dépréciation d'actifs*.

Les présents états financiers consolidés intermédiaires résumés n'incluent pas toute l'information à fournir dans un jeu d'états financiers annuels et doivent être lus en parallèle avec les états financiers consolidés annuels auditées de 2015 de la Société.

Le 2 mars 2016, le conseil d'administration a approuvé la publication des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés de la Société.

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT (SUITE)

B) CHANGEMENT D'UNE MÉTHODE COMPTABLE

Au premier trimestre de 2015, la Société a modifié son indicateur du résultat pour ses secteurs à présenter, à savoir le RAII sectoriel, qui ne comprend plus les frais de vente, généraux et administratifs corporatifs qui ne sont pas directement associés à des projets ou à des secteurs. Ce changement de la méthode comptable n'a eu aucune incidence sur les états financiers de la Société, autre que la présentation de l'information sectorielle, et a été effectué selon les directives de l'IAS 8, *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*.

C) CHANGEMENTS DE PRÉSENTATION

Informations sectorielles

Au premier trimestre de 2015, la Société a révisé ses secteurs à présenter pour refléter le changement apporté à sa structure interne de présentation de l'information financière et a reclassé rétrospectivement le sous-secteur Environnement et eau, inclus dans le secteur qui se nommait précédemment Ressources, environnement et eau, au sous-secteur Infrastructures et construction inclus dans le secteur Infrastructures, tel qu'il est présenté à la note 3. Par conséquent, les produits de 44,0 millions \$ et de 135,7 millions \$ et le RAII sous-sectoriel négatif de 15,5 millions \$ et de 29,2 millions \$ (avant le retraitement) du sous-secteur Environnement et eau pour les périodes de trois mois et de douze mois terminées le 31 décembre 2014, respectivement, ont été reclassés au sous-secteur Infrastructures et construction.

En outre, la Société a annoncé certains changements organisationnels afin d'aligner davantage sa structure d'entreprise sur ses marchés. Cette réorganisation a entraîné certaines modifications dans la façon dont les activités sont regroupées et dont les secteurs à présenter sont présentés et analysés. Ainsi, les secteurs à présenter de la Société sont dorénavant : i) Mines et métallurgie; ii) Pétrole et gaz; iii) Énergie; iv) Infrastructures; et v) Capital (anciennement ICI).

Tableau des flux de trésorerie

Au quatrième trimestre de 2015, la Société a modifié rétrospectivement la présentation de son tableau des flux de trésorerie et les chiffres comparatifs ont été reclassés pour tenir compte de : i) dividendes payés par des filiales aux participations ne donnant pas le contrôle; ii) coûts de restructuration comptabilisés en résultat net; et iii) coûts de restructuration payés, afin de fournir de l'information sur ces éléments. Par conséquent, les montants des dividendes payés par des filiales aux participations ne donnant pas le contrôle de 0,4 million \$ pour la période de trois mois terminée le 31 décembre 2014 et l'exercice terminé le 31 décembre 2014 ont été reclassés du poste « Autres » au poste « Dividendes payés par des filiales aux participations ne donnant pas le contrôle » inclus dans les activités de financement du tableau des flux de trésorerie. En outre, les montants des coûts de restructuration comptabilisés en résultat net de 94,0 millions \$ pour la période de trois mois terminée le 31 décembre 2014 et de 109,9 millions \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014 ont été reclassés du poste « Autres » au poste « Coûts de restructuration comptabilisés en résultat net » inclus au poste « Ajustements » dans les activités d'exploitation du tableau des flux de trésorerie. Finalement, les montants des coûts de restructuration payés de 10,7 millions \$ pour la période de trois mois terminée le 31 décembre 2014 et de 29,0 millions \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014 ont été reclassés du poste « Autres » au poste « Coûts de restructuration payés » inclus au poste « Ajustements » dans les activités d'exploitation du tableau des flux de trésorerie.

D) CHANGEMENT D'UNE ESTIMATION COMPTABLE

Au cours du premier trimestre de 2015, la Société a effectué un examen formel de son matériel informatique et a réévalué en conséquence sa durée d'utilité. À la suite de l'examen, la période d'amortissement du matériel informatique de la Société a été modifiée, passant d'une période de 2 ans à une période allant de 2 à 5 ans. Ceci a donné lieu à une diminution d'environ 2,7 millions \$ et de 13,2 millions \$ de la charge d'amortissement pour les périodes de trois mois et de douze mois terminées le 31 décembre 2015, respectivement. Cette modification de la durée d'utilité du matériel informatique de la Société a été appliquée de manière prospective.

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT (SUITE)

E) NOUVELLES MÉTHODES COMPTABLES APPLIQUÉES POUR LA PÉRIODE DE DOUZE MOIS TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 2015

Au premier trimestre de 2015, la Société a appliqué deux nouvelles méthodes comptables suivantes :

Couvertures de l'investissement net dans des établissements à l'étranger

Les couvertures de l'investissement net dans des établissements à l'étranger sont comptabilisées de la même manière que les couvertures de flux de trésorerie. Tout gain ou toute perte sur l'instrument de couverture lié à la partie efficace de la couverture est comptabilisé dans les autres éléments du résultat global et cumulé sous les « Écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger » dans les « Autres composantes des capitaux propres ». Le gain ou la perte lié à la partie inefficace est immédiatement comptabilisé en résultat net et est inclus dans le poste « Charges financières ».

Les gains et les pertes sur un instrument de couverture liés à la partie efficace de la couverture, cumulés sous les « Écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger », sont reclassés en résultat net au moment de la cession d'un établissement à l'étranger.

Couvertures de juste valeur d'investissements disponibles à la vente

Les variations de la juste valeur de dérivés désignés et admissibles comme couvertures de juste valeur d'un placement disponible à la vente sont immédiatement comptabilisées en résultat net, de même que toute variation de la juste valeur du placement disponible à la vente couvert attribuable au risque couvert. La variation de la juste valeur de l'instrument de couverture et la variation de l'élément couvert attribuable au risque couvert sont comptabilisées en résultat net, au même poste.

La comptabilité de couverture cesse lorsque la Société annule la relation de couverture, ou lorsque l'instrument de couverture arrive à maturité ou est vendu, résilié ou exercé, ou si la couverture ne satisfait plus aux critères de comptabilité de couverture.

F) MODIFICATIONS APPLIQUÉES POUR LA PÉRIODE DE DOUZE MOIS TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 2015

Les modifications suivantes aux normes existantes ont été appliquées par la Société à compter du 1^{er} janvier 2015 :

- Les modifications intitulées « Régimes à prestations définies : Cotisations des membres du personnel » (modifications à l'IAS 19, *Avantages du personnel*) s'appliquent aux cotisations versées par des membres du personnel ou des tiers à un régime à prestations définies et visent à simplifier la comptabilisation des cotisations qui ne sont pas liées au nombre d'années de service.
- Améliorations annuelles des IFRS (Cycle 2010-2012), qui comprennent notamment les modifications suivantes :
 - Les modifications à l'IFRS 8, *Secteurs opérationnels*, exigent qu'une entité fournisse des informations sur les jugements portés par la direction lors de l'application des critères de regroupement aux secteurs opérationnels et clarifient le fait qu'un rapprochement entre le total des actifs des secteurs à présenter et les actifs de l'entité doit être fourni uniquement si les montants des actifs du secteur sont régulièrement fournis au principal décideur opérationnel.
 - Les modifications à l'IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur* (l'« IFRS 13 »), clarifient le fait que la publication de l'IFRS 13 n'a pas eu pour effet d'enlever à l'entité la possibilité d'évaluer les créances et les dettes à court terme sans taux d'intérêt stipulé au montant de la facture non actualisé, lorsque l'effet de la non-actualisation est négligeable.
- Améliorations annuelles des IFRS (Cycle 2011-2013), qui comprennent notamment les modifications suivantes :
 - Les modifications à l'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises* (l'« IFRS 3 »), clarifient le fait que le champ d'application de l'IFRS 3 ne s'applique pas à la comptabilisation de la formation de tous types de partenariats dans les états financiers dudit partenariat.
 - Les modifications à l'IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, clarifient le fait que l'exception relative aux portefeuilles permettant d'évaluer la juste valeur d'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers sur une base nette s'applique à l'ensemble des contrats compris dans le champ d'application de l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, que ces contrats répondent ou non à la définition d'actifs financiers ou de passifs financiers.

L'application des modifications énumérées ci-dessus n'a pas eu d'incidence sur les états financiers de la Société.

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT (SUITE)

G) NORMES ET MODIFICATIONS PUBLIÉES EN VUE D'ÊTRE ADOPTÉES À UNE DATE ULTÉRIEURE

Les modifications suivantes aux normes ont été publiées et sont applicables par la Société pour ses exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016, et l'application anticipée est permise :

- Les modifications intitulées « *Éclaircissement sur les modes d'amortissement acceptables* » (modifications à l'IAS 16, *Immobilisations corporelles*, et à l'IAS 38, *Immobilisations incorporelles*) : i) les modifications à l'IAS 16, *Immobilisations corporelles*, interdisent aux entités d'utiliser la méthode fondée sur les produits pour l'amortissement des immobilisations corporelles; et ii) les modifications à l'IAS 38, *Immobilisations incorporelles*, introduisent une présomption réfutable selon laquelle les produits ne constituent pas une base appropriée pour l'amortissement d'une immobilisation incorporelle, à l'exception de deux cas limités.
- *L'initiative concernant les informations à fournir* (modifications à l'IAS 1, *Présentation des états financiers*) comprend plusieurs modifications à portée limitée visant à améliorer les exigences en matière de présentation et d'informations à fournir incluses dans les normes actuelles.
- Améliorations annuelles des IFRS (Cycle 2012-2014) :
 - Les modifications à l'IFRS 5, *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*, ajoutent des directives précises qui s'appliquent lorsqu'une entité reclasse un actif (ou un groupe destiné à être cédé) de la catégorie « détenu en vue de la vente » à la catégorie « détenu en vue d'une distribution aux propriétaires » (ou vice versa), ou lorsqu'une entité cesse de comptabiliser des actifs comme détenus en vue d'une distribution.
 - Les modifications à l'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, contiennent i) des indications supplémentaires visant à préciser si un mandat de gestion constitue un « lien conservé » avec un actif transféré aux fins des informations à fournir sur les actifs transférés; et ii) des indications à savoir si les informations à fournir sur la compensation des actifs financiers et des passifs financiers devaient, ou non, être étendues aux états financiers intermédiaires résumés.
 - Les modifications à l'IAS 19, *Avantages du personnel*, précisent que les obligations d'entreprise de haute qualité utilisées pour estimer le taux d'actualisation des avantages postérieurs à l'emploi doivent être libellées dans la même monnaie que les prestations devant être versées.
 - Les modifications à l'IAS 34, *Information financière intermédiaire*, (l'« IAS 34 ») précisent les obligations concernant les informations à fournir selon l'IAS 34 qui ne sont pas fournies dans les états financiers intermédiaires, mais présentées ailleurs dans le rapport financier intermédiaire. Selon les modifications, de telles informations doivent être incorporées par renvoi à une autre partie du rapport financier intermédiaire, qui est consultable par les utilisateurs des états financiers intermédiaires aux mêmes conditions et en même temps que les états financiers intermédiaires.

Les modifications suivantes ont été publiées et sont applicables par la Société pour ses exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017, et l'application anticipée est permise :

- *L'initiative concernant les informations à fournir* (modifications à l'IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*) exige la présentation d'informations permettant aux utilisateurs des états financiers d'évaluer les changements dans les passifs découlant d'activités de financement.

Les normes suivantes ont été publiées et sont applicables par la Société pour ses exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, et l'application anticipée est permise :

- L'IFRS 9, *Instruments financiers*, porte principalement sur i) le classement et l'évaluation des actifs financiers et des passifs financiers; ii) le nouveau modèle de dépréciation pour la comptabilisation des pertes de crédit attendues; et iii) la nouvelle méthode de comptabilité de couverture.
- L'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* (l'« IFRS 15 »), énonce un modèle global unique que les entités doivent utiliser pour comptabiliser les produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients. Elle remplacera les normes actuelles sur la comptabilisation des produits, notamment l'IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, l'IAS 11, *Contrats de construction*, et les interprétations connexes.

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT (SUITE)

La norme suivante a été publiée et est applicable par la Société pour ses exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019, et l'application anticipée est permise pour les entités qui ont aussi adopté l'IFRS 15 :

- L'IFRS 16, *Contrats de location*, fournit un modèle global pour l'identification des contrats de location et leur traitement dans les états financiers du preneur et du bailleur. Elle remplacera l'IAS 17, *Contrats de location*, et ses directives d'interprétation connexes.

La Société évalue actuellement l'incidence de l'adoption de ces modifications et de ces normes sur ses états financiers.

En décembre 2015, l'International Accounting Standards Board a reporté indéfiniment la date d'entrée en vigueur des modifications suivantes aux normes en attendant les résultats de son projet de recherche sur la comptabilisation selon la méthode de la mise en équivalence :

- Les modifications intitulées « *Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise* » (modifications à l'IFRS 10, *États financiers consolidés*, et à l'IAS 28, *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises*).

3. INFORMATIONS SECTORIELLES

Les produits et les RAII par secteur de la Société se présentent comme suit :

	QUATRIÈME TRIMESTRE				EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE			
	2015		2014 ⁽¹⁾		2015		2014 ⁽¹⁾	
	PRODUITS	RAII SECTORIEL	PRODUITS	RAII SECTORIEL	PRODUITS	RAII SECTORIEL	PRODUITS	RAII SECTORIEL
Mines et métallurgie	127 049 \$	15 771 \$	261 285 \$	(41 206) \$	780 886 \$	73 135 \$	971 781 \$	6 692 \$
Pétrole et gaz ⁽²⁾	1 217 753	118 914	1 049 437	(21 340)	3 914 644	300 567	1 730 075	(2 049)
Énergie	502 886	31 172	476 164	11 659	1 784 821	116 399	1 350 312	81 629
Infrastructures								
Infrastructures et construction ⁽³⁾	497 428	10 467	487 796	(123 415)	1 847 676	(2 237)	1 969 089	(128 840)
Opérations et maintenance	245 181	15 021	342 636	5 018	1 035 481	54 421	1 313 419	43 801
Sous-total - Infrastructures	742 609	25 488	830 432	(118 397)	2 883 157	52 184	3 282 508	(85 039)
I&C	2 590 297	191 345	2 617 318	(169 284)	9 363 508	542 285	7 334 676	1 233
Capital ⁽²⁾	55 990	49 030	200 701	1 743 952	223 446	368 423	904 086	2 210 159
	<u>2 646 287 \$</u>	<u>240 375</u>	<u>2 818 019 \$</u>	<u>1 574 668</u>	<u>9 586 954 \$</u>	<u>910 708</u>	<u>8 238 762 \$</u>	<u>2 211 392</u>
Reprise de participations ne donnant pas le contrôle avant impôts incluses ci-dessus		23 012		951		39 834		1 501
Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs et autres non attribués aux secteurs		(72 237)		(11 604)		(199 026)		(126 582)
Coûts de restructuration (note 5A)		(94 788)		(94 025)		(116 396)		(109 859)
Frais connexes à l'acquisition et coûts d'intégration (note 16)		(340)		(6 693)		(19 574)		(62 543)
Amortissement des immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de Kentz		(22 498)		(24 173)		(93 988)		(36 472)
RAII		73 524		1 439 124		521 558		1 877 437
Charges financières nettes (note 6)		10 462		32 104		305		219 808
Résultat avant impôts sur le résultat		63 062		1 407 020		521 253		1 657 629
Impôts sur le résultat		(5 507)		260 043		83 718		323 042
Résultat net pour la période		68 569 \$		1 146 977 \$		437 535 \$		1 334 587 \$
Résultat net attribuable aux éléments suivants :								
Actionnaires de SNC-Lavalin		49 244 \$		1 146 645 \$		404 336 \$		1 333 344 \$
Participations ne donnant pas le contrôle		19 325		332		33 199		1 243
Résultat net pour la période		68 569 \$		1 146 977 \$		437 535 \$		1 334 587 \$

(1) Les chiffres comparatifs ont été révisés afin de refléter une modification apportée à l'indicateur du résultat pour les secteurs à présenter de la Société (voir la note 2B) et un changement apporté à la structure interne de la Société (voir la note 2C).

(2) En 2014, la dépréciation d'investissements se rapportait à deux investissements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence, un dans le secteur Capital et un qui est compris dans le secteur Pétrole et gaz. En 2014, le montant des pertes de valeur constatées était de 19,1 millions \$ dans le secteur Capital et de 9,4 millions \$ dans le secteur Pétrole et gaz (voir la note 5B).

(3) En 2014, le RAII négatif du sous-secteur de 128,8 millions \$ était principalement attribuable au fait que des contrats du passé à prix forfaitaire ont eu une incidence négative (montant net de 112,4 millions \$) sur la marge brute, en raison surtout d'une perte additionnelle et de révisions défavorables des prévisions des coûts liés à d'importants projets hospitaliers. Le RAII négatif du sous-secteur en 2014 s'explique également par des coûts additionnels relatifs à un projet de transport en commun au Canada au quatrième trimestre de 2014.

3. INFORMATIONS SECTORIELLES (SUITE)

La Société présente également dans le tableau ci-dessous, sous la rubrique « Informations supplémentaires », son résultat net provenant d'I&C, ses dividendes provenant de 407 International inc. (l'« Autoroute 407 »), son résultat net provenant d'AltaLink et son résultat net provenant des autres investissements de Capital puisque cette information peut être importante pour évaluer la valeur de la Société.

	QUATRIÈME TRIMESTRE		EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	
	2015	2014 ⁽¹⁾	2015	2014 ⁽¹⁾
Informations supplémentaires :				
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant d'I&C	13 987 \$	(255 569) \$	95 834 \$	(300 515) \$
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant des investissements de Capital :				
Provenant de l'Autoroute 407	31 452	34 387	125 807	122 452
Provenant d'AltaLink	-	48 780	-	175 552
Provenant des autres investissements de Capital :				
Provenant d'une perte nette sur cession d'Ovation (note 4A)	-	-	-	(3 126)
Provenant d'un gain net sur cession d'Astoria (note 4A)	-	16 664	-	16 664
Provenant d'un gain net sur cession d'Altalink (note 4A)	-	1 320 658	-	1 320 658
Provenant d'un gain net sur cession d'Ambatovy (note 4A)	-	-	145 719	-
Excluant les gains nets (la perte nette) énumérés ci-dessus ⁽¹⁾	3 805	(18 275)	36 976	1 659
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin pour la période	49 244 \$	1 146 645 \$	404 336 \$	1 333 344 \$

⁽¹⁾ En 2014, la perte de valeur de 19,1 millions \$ constatée dans le secteur Capital a eu une incidence négative sur le résultat net provenant des autres investissements de Capital (voir la note 5B).

4. INVESTISSEMENTS DE CAPITAL

SNC-Lavalin fait des investissements dans des concessions d'infrastructure pour les services publics tels que les aéroports, les ponts, les bâtiments culturels et publics, les autoroutes, les réseaux de transport en commun, l'énergie et les installations de traitement de l'eau.

Les principales concessions et les principaux accords de partenariat public-privé qui sont dans le champ d'application de l'interprétation IFRIC 12, *Accords de concession de services* (l'« IFRIC 12 ») sont tous comptabilisés selon le modèle comptable réservé aux actifs financiers, à l'exception de la concession Rayalseema Expressway Private Limited, qui est comptabilisée selon le modèle comptable réservé aux immobilisations incorporelles, et de la concession Société d'Exploitation de l'Aéroport de Mayotte S.A.S., qui est comptabilisée selon le modèle mixte.

Afin d'assurer au lecteur des états financiers une meilleure compréhension de la situation financière et des résultats d'exploitation de ses investissements de Capital, la Société présente dans ses états financiers certaines informations financières distinctes se rapportant spécifiquement à ses investissements de Capital, de même que les informations supplémentaires ci-dessous.

A) AJOUTS D'INVESTISSEMENTS ET DIMINUTIONS DE PARTICIPATIONS DANS DES INVESTISSEMENTS

I) AU COURS DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015

GRUPE SIGNATURE SUR LE SAINT-LAURENT S.E.N.C. (« SSL »)

En juin 2015, la Société a annoncé que le consortium SSL, dont SNC-Lavalin est partenaire à 50 %, a conclu avec le gouvernement du Canada une entente portant sur la conception, la construction, le financement et l'entretien du projet de corridor du nouveau pont Champlain. SSL veillera à l'exploitation et à l'entretien du pont pendant toute la durée de la concession qui s'étendra jusqu'en 2049. La Société s'est engagée à investir un montant de 43,1 millions \$ en capitaux propres dans cet investissement de Capital.

L'investissement de SNC-Lavalin dans SSL est comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence.

CROSSLINX TRANSIT SOLUTIONS GENERAL PARTNERSHIP

En juillet 2015, la Société a annoncé que le consortium Crosslinx Transit Solutions General Partnership, composé de SNC-Lavalin et de trois autres partenaires, a conclu une entente concernant le projet de train léger sur rail (« TLR ») transurbain Eglinton Crosstown à Toronto, au Canada. En vertu de l'entente du projet, Crosslinx Transit Solutions General Partnership assurera la conception, la construction, le financement, ainsi que les services d'entretien et les travaux de réfection du TLR Eglinton Crosstown pendant 30 ans. La Société s'est engagée à investir un montant de 24,9 millions \$ en capitaux propres dans cet investissement de Capital.

L'investissement de SNC-Lavalin dans Crosslinx Transit Solutions General Partnership est comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence.

PROJET DE NICKEL AMBATOVOY (« AMBATOVOY »)

Le 21 septembre 2015, l'achèvement financier du projet de nickel Ambatovy a été réalisé. En conséquence, le financement du projet, qui a été mis en place pour financer la construction de ce projet et pour lequel SNC-Lavalin a fourni une garantie financière de 105 millions \$ US et une garantie croisée de 70 millions \$ US aux prêteurs du projet Ambatovy, est devenu sans recours contre tous les partenaires, y compris SNC-Lavalin. En même temps, l'entente d'achat/de vente (l'« option ») entre SNC-Lavalin et deux actionnaires d'Ambatovy est devenue applicable, permettant à SNC-Lavalin de céder sa participation de 5 % dans Ambatovy (l'« investissement ») et le solde de ses prêts à un actionnaire d'Ambatovy (les « prêts »).

Le 30 septembre 2015, la Société a annoncé qu'elle a exercé son option. Ainsi, SNC-Lavalin a cédé à l'un des actionnaires d'Ambatovy son investissement dans Ambatovy et ses prêts pour une contrepartie en trésorerie de 449,7 millions \$ US (600,7 millions \$ CA).

Gain net sur cession d'Ambatovy

PÉRIODE DE NEUF MOIS TERMINÉE LE 30 SEPTEMBRE	2015
Contrepartie reçue	600 717 \$
Valeur comptable de l'investissement et des prêts	(425 367)
Frais connexes à la cession	(1 000)
Gain sur cession d'Ambatovy	174 350
Impôts sur le résultat	28 631
Gain net sur cession d'Ambatovy	145 719 \$

4. INVESTISSEMENTS DE CAPITAL (SUITE)

II) AU COURS DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014

INPOWER BC GENERAL PARTNERSHIP

En février 2014, la Société a annoncé qu'InPower BC General Partnership, sa filiale en propriété exclusive, a signé avec BC Hydro une entente visant la conception, la construction, le financement partiel, l'entretien et la réhabilitation de l'installation qui remplacera la centrale John Hart, au Canada, en vertu d'un contrat de 20 ans. L'entente stipule que SNC-Lavalin fournira les services d'ingénierie et de construction, alors que l'entretien de la centrale de 132 MW sera assuré par un partenariat entre SNC-Lavalin et une tierce partie.

Le financement du coût en capital du projet provenait en partie d'une facilité de crédit à terme et de l'émission d'obligations à long terme de premier rang, les deux sans recours envers SNC-Lavalin. Le montant maximal total en capital de la facilité de crédit à terme est de 63,2 millions \$. La facilité de crédit à terme porte intérêt à un taux : i) de 4,15 % jusqu'en 2019; et ii) CDOR majoré de 1,10 % de 2019 jusqu'à l'échéance en 2021. Les obligations de premier rang émises au montant maximal total en capital de 299,2 millions \$ portent intérêt à un taux de 4,471 %, viennent à échéance en 2033 et sont présentées au titre de la dette à long terme sans recours provenant des investissements de Capital dans l'état consolidé de la situation financière de la Société. À l'émission d'obligations de premier rang, un montant de 260,5 millions \$ a été investi en billets de dépôt échéant à différentes dates jusqu'en 2017.

L'investissement de SNC-Lavalin dans InPower BC General Partnership est comptabilisé selon la méthode de la consolidation intégrale.

GRUPE IMMOBILIER OVATION (QUÉBEC) INC. (« OVATION »)

Le 30 septembre 2014, SNC-Lavalin a cédé sa participation de 100 % dans Ovation dont l'activité principale était de construire, d'exploiter et d'entretenir une salle de concert acoustique à Montréal, au Canada. SNC-Lavalin continuera de fournir à son nouveau propriétaire des services d'exploitation et d'entretien pour cette salle de concert acoustique jusqu'en 2038.

Perte nette sur cession d'Ovation

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	2014
Contrepartie reçue	77 600 \$
Actifs nets cédés ⁽¹⁾	(76 257)
Perte cumulative sur les couvertures de flux de trésorerie reclassée de capitaux propres à la perte du contrôle d'Ovation	(5 475)
Perte sur cession d'Ovation	(4 132)
Impôts sur le résultat	1 006
Perte nette sur cession d'Ovation	(3 126) \$

(1) Au 30 septembre 2014, les actifs nets cédés incluaient principalement la trésorerie et les équivalents de trésorerie de 2,8 millions \$ et des créances en vertu des accords de concession de services de 74,1 millions \$.

Entrée de trésorerie nette sur cession d'Ovation

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	2014
Contrepartie reçue en trésorerie	75 600 \$
Moins: trésorerie et équivalents de trésorerie cédés	(2 834)
Entrée de trésorerie nette sur cession d'Ovation	72 766 \$

ASTORIA PROJECT PARTNERS LLC (« ASTORIA »)

Le 15 octobre 2014, SNC-Lavalin a annoncé qu'elle a cédé sa participation de 21 % dans Astoria, propriétaire de l'entité juridique qui détient et exploite une centrale au gaz naturel à cycle combiné à New York. La contrepartie totale reçue en trésorerie est de 93,5 millions \$ US (104,9 millions \$ CA).

4. INVESTISSEMENTS DE CAPITAL (SUITE)

Gain net sur cession d'Astoria

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	2014
Contrepartie reçue	104 898 \$
Valeur comptable du placement à la perte d'influence notable	(45 659)
Gain de change cumulatif découlant de la conversion des établissements à l'étranger reclassés des capitaux propres à la perte d'influence notable	4 557
Frais connexes à la cession et autres	(2 745)
Gain sur cession d'Astoria	61 051
Impôts sur le résultat	(44 387)
Gain net sur cession d'Astoria	16 664 \$

ALTALINK HOLDINGS, L.P. (« AHLP » OU « ALTALINK »)

Le 1^{er} décembre 2014, SNC-Lavalin a cédé sa participation de 100 % dans AHLP, la société mère d'AltaLink, L.P., le propriétaire et l'exploitant de lignes de transport d'électricité et de postes électriques assujettis à des tarifs réglementés en Alberta, à Berkshire Hathaway Energy. La contrepartie totale reçue en trésorerie est de 3,1 milliards \$.

Gain net sur cession d'AHLP

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	2014
Contrepartie reçue	3 090 939 \$
Actifs nets cédés	(1 418 132)
Perte cumulative sur les couvertures des flux de trésorerie reclassée des capitaux propres à la perte du contrôle d'AHLP	(3 731)
Frais connexes à la cession et autres	(110 637)
Gain sur cession d'AHLP	1 558 439
Impôts sur le résultat	(237 781)
Gain net sur cession d'AHLP	1 320 658 \$

Entrée de trésorerie nette sur cession d'AHLP

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	2014
Contrepartie reçue en trésorerie	3 090 939 \$
Moins : trésorerie et équivalents de trésorerie cédés	(17 290)
Entrée de trésorerie nette sur cession d'AHLP	3 073 649 \$

Le 1^{er} décembre 2014, les principales catégories d'actifs et de passifs d'AHLP cédés étaient les suivantes :

	1 ^{er} DÉCEMBRE 2014
Trésorerie et équivalents de trésorerie	17 290 \$
Liquidités soumises à restrictions	2 419
Créances clients, autres actifs financiers courants et autres actifs courants	177 375
Immobilisations corporelles	6 835 472
Goodwill	203 786
Actifs financiers non courants	171 834
Autres actifs non courants	252 195
Actifs cédés	7 660 371
Dettes fournisseurs, produits différés, autres passifs financiers courants et autres passifs courants	688 362
Dette à court terme sans recours et tranche courante de la dette à long terme sans recours	289 127
Dette à long terme sans recours	4 221 770
Autres passifs financiers non courants	66 619
Provisions et autres passifs non courants	976 361
Passifs cédés	6 242 239
Actifs nets cédés	1 418 132 \$

4. INVESTISSEMENTS DE CAPITAL (SUITE)

Gain sur cessions d'investissements de Capital

Par suite des cessions d'Ovation, d'Astoria et d'AHLP au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2014, le gain sur cessions d'investissements de Capital avant impôts présenté dans le compte consolidé de résultat de la Société se détaille comme suit :

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	2014
Perte sur cession d'Ovation	(4 132) \$
Gain sur cession d'Astoria	61 051
Gain sur cession d'AHLP	1 558 439
Gain sur cessions d'investissements de Capital	1 615 358 \$

Entrées de trésorerie nettes sur cessions d'investissements de Capital

Par suite des cessions d'Ovation, d'Astoria et d'AHLP au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2014, les entrées de trésorerie nettes sur cessions d'investissements de Capital présentées dans le tableau consolidé des flux de trésorerie de la Société se détaillent comme suit :

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	2014
Entrée de trésorerie nette sur cession d'Ovation	74 766 \$
Entrée de trésorerie nette sur cession d'AHLP	3 073 649
Entrée de trésorerie nette sur cessions d'investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la consolidation intégrale	3 148 415 \$
Entrée de trésorerie nette sur cession d'Astoria	104 898 \$
Entrée de trésorerie nette sur cession d'un investissement de Capital comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence	104 898 \$

B) VALEUR COMPTABLE NETTE DES INVESTISSEMENTS DE CAPITAL

L'état consolidé de la situation financière de la Société inclut l'actif (passif) net suivant provenant de ses investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la consolidation intégrale et la valeur comptable nette de ses investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence et la méthode du coût.

	31 DÉCEMBRE 2015	31 DÉCEMBRE 2014
Actif (passif) net provenant des investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la consolidation intégrale	(15 895) \$	9 658 \$
Valeur comptable nette des investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence ^{(1), (2)}	419 525	362 336
Valeur comptable nette des investissements de Capital comptabilisés selon la méthode du coût	48 331	440 809
Valeur comptable nette totale des investissements de Capital	451 961 \$	812 803 \$

(1) Inclut l'investissement de la Société dans l'Autoroute 407, dont la valeur comptable nette était de néant au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2014.

(2) Inclut un prêt subordonné accordé à un investissement de Capital d'un montant de 109,3 millions \$ au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2014.

5. COÛTS DE RESTRUCTURATION ET DÉPRÉCIATION D'INVESTISSEMENTS

	QUATRIÈME TRIMESTRE		EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	
	2015	2014	2015	2014
Coûts de restructuration	94 788 \$	94 025 \$	116 396 \$	109 859 \$
Dépréciation d'investissements	- \$	28 461 \$	- \$	28 461 \$

A) COÛTS DE RESTRUCTURATION

En 2014, la Société a continué de restructurer certaines de ses activités et, en novembre 2014, a annoncé qu'elle prendrait une série de mesures pour restructurer et rationaliser certains de ses secteurs dans le cadre du plan stratégique quinquennal dont elle poursuit la mise en œuvre pour devenir une entreprise mondiale d'ingénierie et de construction de premier ordre. Au total, des coûts de restructuration de 109,9 millions \$ ont été engagés en 2014 (quatrième trimestre de 2014 : 94,0 millions \$).

En 2015, la Société a poursuivi ses efforts de restructuration en lançant le programme « STEP Change ». Ce programme vise à rendre la Société plus agile et plus axée sur la clientèle, et à lui permettre d'améliorer davantage son efficacité opérationnelle, notamment au moyen d'une meilleure structuration des unités opérationnelles et fonctionnelles.

La Société a engagé des coûts de restructuration de 116,4 millions \$ en 2015 (quatrième trimestre de 2015 : 94,8 millions \$).

Les coûts de restructuration constatés en 2015 et en 2014 étaient surtout liés à des indemnités de départ, à la cession de certaines activités et à la fermeture de certains bureaux.

B) DÉPRÉCIATION D'INVESTISSEMENTS

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2014, SNC-Lavalin a constaté des pertes de valeur liées à deux investissements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence, un investissement compris dans le secteur Capital et un investissement compris dans le secteur Pétrole et gaz, pour un montant combiné de 28,5 millions \$. Les événements et circonstances qui ont conduit à la constatation des pertes de valeur sont principalement le recul du rendement attendu sur ces investissements, en partie dû à la détérioration de l'environnement économique de leur pays respectif. La valeur recouvrable combinée des investissements de la Société était de 3,3 millions \$ au 31 décembre 2014, alors que le solde combiné restant de pertes de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger s'élevait à 17,5 millions \$ à la même date. Les valeurs recouvrables étaient déterminées en fonction de leur valeur d'utilité. Les taux d'actualisation utilisés dans les estimations actuelles de valeur d'utilité étaient de 19,0 % pour l'investissement dans le secteur Capital et de 16,4 % pour l'investissement dans le secteur Pétrole et gaz.

6. CHARGES FINANCIÈRES NETTES

	2015			2014 ⁽¹⁾		
	PROVENANT D'I&C	PROVENANT DES INVESTISSEMENTS DE CAPITAL	TOTAL	PROVENANT D'I&C	PROVENANT DES INVESTISSEMENTS DE CAPITAL	TOTAL
Intérêts sur la dette :						
Avec recours ⁽²⁾	5 521 \$	- \$	5 521 \$	34 889 \$	- \$	34 889 \$
Sans recours :						
AltaLink	-	-	-	-	35 280	35 280
Autre	-	6 796	6 796	-	7 225	7 225
Autre	9 093	447	9 540	1 469	(1 079)	390
Charges financières	14 614	7 243	21 857	36 358	41 426	77 784
Produits financiers	(4 924)	(3 494)	(8 418)	(1 793)	(6 907)	(8 700)
Gains nets de change	(2 977)	-	(2 977)	(30 173)	(6 807)	(36 980)
Produits financiers et gains nets de change	(7 901)	(3 494)	(11 395)	(31 966)	(13 714)	(45 680)
Charges financières nettes	6 713 \$	3 749 \$	10 462 \$	4 392 \$	27 712 \$	32 104 \$

	2015			2014 ⁽¹⁾		
	PROVENANT D'I&C	PROVENANT DES INVESTISSEMENTS DE CAPITAL	TOTAL	PROVENANT D'I&C	PROVENANT DES INVESTISSEMENTS DE CAPITAL	TOTAL
Intérêts sur la dette :						
Avec recours ⁽²⁾	24 857 \$	- \$	24 857 \$	59 222 \$	- \$	59 222 \$
Sans recours :						
AltaLink	-	-	-	-	178 173	178 173
Autre	-	26 832	26 832	-	25 128	25 128
Autre	22 742	720	23 462	15 044	2 913	17 957
Charges financières	47 599	27 552	75 151	74 266	206 214	280 480
Produits financiers	(12 377)	(19 614)	(31 991)	(6 620)	(16 168)	(22 788)
Pertes nettes (gains nets) de change	(42 915)	60	(42 855)	(28 710)	(9 174)	(37 884)
Produits financiers et pertes nettes (gains nets) de change	(55 292)	(19 554)	(74 846)	(35 330)	(25 342)	(60 672)
Charges financières nettes (produits financiers nets)	(7 693) \$	7 998 \$	305 \$	38 936 \$	180 872 \$	219 808 \$

(1) En 2015, la Société a modifié rétrospectivement la présentation de sa note portant sur les charges financières nettes des états financiers consolidés, et les chiffres comparatifs ont été reclassés pour tenir compte des pertes nettes (gains nets) de change afin de fournir de l'information sur cet élément.

(2) Au cours du quatrième trimestre de 2014 et de l'exercice terminé le 31 décembre 2014, les charges financières comprenaient 24,9 millions \$ et \$37,4 millions \$, respectivement, de frais de financement liés à l'acquisition de Kentz par la Société.

7. PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

A) OPTIONS SUR ACTIONS

La reprise du coût lié à la rémunération provenant des options sur actions constaté au quatrième trimestre de 2015 était de 1,0 million \$ (2014 : 0,3 million \$). La reprise du coût lié à la rémunération provenant des options sur actions constaté à titre de charge pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015 était de 0,2 million \$ (2014 : coût lié à la rémunération provenant des options sur actions de 3,6 millions \$).

Aux quatrième trimestres de 2015 et 2014 et au cours des exercices terminés le 31 décembre 2015 et le 31 décembre 2014, aucune option sur actions n'a été attribuée aux employés.

Au 31 décembre 2015, 1 935 285 options sur actions étaient en cours (2014 : 3 179 369 options sur actions), alors que 3 200 000 options sur actions étaient toujours disponibles pour attributions futures en vertu du régime d'options sur actions de 2013 de la Société (2014 : 2 865 402 options sur actions).

7. PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS (SUITE)

B) UNITÉS D' ACTIONS

Le tableau ci-dessous présente le nombre d'unités d'actions attribuées et la juste valeur moyenne pondérée par unité d'actions pour les exercices terminés le 31 décembre 2015 et le 31 décembre 2014 :

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	2015		2014	
	NOMBRE D'UNITÉS D' ACTIONS ATTRIBUÉES	JUSTE VALEUR MOYENNE PONDÉRÉE PAR UNITÉ (EN DOLLARS)	NOMBRE D'UNITÉS D' ACTIONS ATTRIBUÉES	JUSTE VALEUR MOYENNE PONDÉRÉE PAR UNITÉ (EN DOLLARS)
Régime d'UPA de 2014	515 727	40,87 \$	237 965	47,04 \$
Régime d'UAD de 2009	23 288	39,84 \$	63 651	46,91 \$
Régime d'UAR	656 101	41,34 \$	377 538	46,70 \$
Régime d'UAD	29 796	41,38 \$	28 270	49,96 \$

La charge de rémunération constatée au quatrième trimestre de 2015 provenant des régimes d'unités d'actions était de 4,5 millions \$ (2014 : reprise de la charge de rémunération de 3,7 millions \$). La charge de rémunération constatée au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2015 provenant des régimes d'unités d'actions était de 21,8 millions \$ (2014 : 13,6 millions \$).

8. NOMBRE MOYEN PONDÉRÉ D' ACTIONS EN CIRCULATION

Le nombre moyen pondéré d'actions en circulation aux quatrième trimestres et au cours des exercices terminés le 31 décembre 2015 et le 31 décembre 2014 aux fins du calcul du résultat de base et dilué par action se présente comme suit :

(EN MILLIERS)	QUATRIÈME TRIMESTRE		EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	
	2015	2014	2015	2014
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation – de base	149 769	152 463	150 918	152 218
Effet dilutif des options sur actions	64	166	70	387
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation – dilué	149 833	152 629	150 988	152 605

Au cours du quatrième trimestre et de l'exercice terminés le 31 décembre 2015, 687 763 options sur actions en cours (2014 : 1 369 512 options sur actions en cours) ont été exclues du calcul du résultat dilué par action étant donné qu'elles étaient antidilutives.

9. DIVIDENDES

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2015, la Société a constaté à titre de distributions à ses actionnaires des dividendes de 150,9 millions \$ ou de 1,00 \$ par action (2014 : 146,2 millions \$ ou 0,96 \$ par action).

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	2015	2014
Dividendes à payer au 1 ^{er} janvier	- \$	- \$
Dividendes déclarés au cours de l'exercice	150 863	146 182
Dividendes payés au cours de l'exercice	(150 863)	(146 182)
Dividendes à payer au 31 décembre	- \$	- \$

10. RACHAT D' ACTIONS

Au deuxième trimestre de 2015, la Société a annoncé qu'elle a reçu l'approbation réglementaire requise afin de procéder au renouvellement de son offre publique de rachat dans le cours normal de ses activités et visant à racheter pour annulation, sur le marché libre, jusqu'à 13 287 774 de ses actions ordinaires entre le 5 juin 2015 et le 4 juin 2016. En 2014, le nombre d'actions ordinaires assujetties à l'offre publique de rachat de la Société était de 3 000 000 d'actions ordinaires.

En 2015, la Société a racheté et annulé 2 803 900 actions ordinaires en vertu de son offre publique de rachat d'actions dans le cours normal de ses activités, passée et courante, pour des décaissements totalisant 121,8 millions \$. Il n'y avait pas de rachats d'actions en 2014.

11. AUTRES COMPOSANTES DES CAPITAUX PROPRES

Les éléments suivants, déduction faite des impôts sur le résultat, font partie des autres composantes des capitaux propres de la Société au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2014 :

	31 DÉCEMBRE 2015	31 DÉCEMBRE 2014 ⁽¹⁾
Écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger	472 355 \$	28 024 \$
Actifs financiers disponibles à la vente	1 768	645
Couvertures de flux de trésorerie	10 036	4 244
Quote-part des autres éléments du résultat global tirés des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	(44 146)	(35 634)
Autres composantes des capitaux propres	440 013 \$	(2 721) \$

⁽¹⁾ Voir la note 16B pour des explications sur les chiffres comparatifs révisés.

- La composante « Écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger » représente les écarts de change qui ont trait à la conversion des établissements à l'étranger de la Société de leurs monnaies fonctionnelles aux dollars canadiens. À la cession d'un établissement à l'étranger, les écarts de change cumulés sont reclassés en résultat net à titre de gain ou de perte à la cession. La composante écarts de change comprend aussi les gains et les pertes sur un instrument de couverture liés à la partie efficace de la couverture de l'investissement net dans un établissement à l'étranger qui sont reclassés en résultat net au moment de la cession de l'établissement à l'étranger.
- La composante « Actifs financiers disponibles à la vente » découle de la réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente. Lorsqu'un actif financier réévalué est vendu, la portion de la composante liée à l'actif financier en question, qui est effectivement réalisée, est comptabilisée en résultat net. Lorsqu'un actif financier réévalué subit une perte de valeur, la portion de la composante liée à l'actif financier en question est comptabilisée en résultat net.
- La composante « Couvertures de flux de trésorerie » représente les gains et les pertes de couverture comptabilisés pour la partie efficace des couvertures des flux de trésorerie. Le cumul différé du gain ou de la perte sur la couverture est comptabilisé dans le résultat net lorsque l'élément couvert a une incidence sur le résultat net, ou est inclus à titre d'ajustement de base apporté à l'élément non financier couvert, conformément à la méthode comptable applicable.
- La composante « Quote-part des autres éléments du résultat global tirés des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence » représente la quote-part de la Société des autres éléments du résultat global liés aux participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

11. AUTRES COMPOSANTES DES CAPITAUX PROPRES (SUITE)

Le tableau suivant présente la variation de chaque élément des autres composantes des capitaux propres pour les quatrièmes trimestres et les exercices terminés le 31 décembre 2015 et le 31 décembre 2014:

	QUATRIÈME TRIMESTRE		EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	
	2015	2014 ⁽¹⁾	2015	2014 ⁽¹⁾
Écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger :				
Solde au début de la période	318 595 \$	(40 578) \$	28 024 \$	(47 063) \$
Gains de la période courante ⁽¹⁾	157 358	67 554	452 243	74 039
Reclassement en résultat net	-	1 048	-	1 048
Couverture de l'investissement net - pertes de la période courante	(4 922)	-	(10 823)	-
Impôts relatifs aux pertes de la période courante	1 324	-	2 911	-
Solde à la fin de la période	472 355	28 024	472 355	28 024
Actifs financiers disponibles à la vente :				
Solde au début de la période	2 311	1 508	645	2 605
Gains (pertes) de la période courante ⁽²⁾	926	(444)	6 830	(1 858)
Impôts liés aux gains (pertes) de la période courante	444	404	(61)	1 511
Reclassement en résultat net ⁽²⁾	(1 913)	(951)	(6 000)	(1 864)
Impôts relatifs aux montants reclassés en résultat net	-	128	354	251
Solde à la fin de la période	1 768	645	1 768	645
Couvertures de flux de trésorerie :				
Solde au début de la période	19 187	(7 812)	4 244	(2 375)
Pertes de la période courante	(3 311)	(6 815)	(31 580)	(21 331)
Impôts liés aux pertes de la période courante	(814)	1 626	6 663	5 354
Reclassement en résultat net	(215)	21 967	45 992	29 296
Impôts relatifs aux montants reclassés en résultat net	(4 811)	(4 722)	(15 283)	(6 700)
Solde à la fin de la période	10 036	4 244	10 036	4 244
Quote-part des autres éléments du résultat global tirés des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence :				
Solde au début de la période	(44 247)	(34 484)	(35 634)	(24 142)
Quote-part de la période courante	(1 678)	(3 530)	(19 135)	(27 292)
Impôts liés à la quote-part de la période courante	444	813	5 201	7 299
Reclassement en résultat net	1 819	2 173	7 388	11 649
Impôts relatifs aux montants reclassés en résultat net	(484)	(606)	(1 966)	(3 148)
Solde à la fin de la période	(44 146)	(35 634)	(44 146)	(35 634)
Autres composantes des capitaux propres	440 013 \$	(2 721) \$	440 013 \$	(2 721) \$

⁽¹⁾ Voir la note 16B pour des explications sur les chiffres révisés.

⁽²⁾ Pour le quatrième trimestre et l'exercice terminé le 31 décembre 2015, la perte découlant de dérivés désignés comme instruments de couverture dans des couvertures de juste valeur s'élevait à 0,5 million \$ et à 3,4 millions \$, respectivement, et le gain découlant d'ajustements au titre de l'élément couvert attribuable au risque couvert dans une relation de couverture de juste valeur désignée s'élevait à 0,5 million \$ et à 3,4 millions \$, respectivement.

GAINS ET PERTES ACTUARIELS CONSTATÉS DANS LES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

Les tableaux suivants fournissent un rapprochement des gains et des pertes actuariels constatés dans les autres éléments du résultat global liés aux régimes de retraite à prestations définies et aux autres avantages postérieurs à l'emploi pour les quatrièmes trimestres et les exercices terminés le 31 décembre 2015 et le 31 décembre 2014 :

TROIS MOIS TERMINÉS LE 31 DÉCEMBRE	2015			2014		
	AVANT IMPÔTS	IMPÔTS	MONTANT NET	AVANT IMPÔTS	IMPÔTS	MONTANT NET
Montant cumulé au début de la période	(25 677) \$	5 436 \$	(20 241) \$	(41 063) \$	9 078 \$	(31 985) \$
Gains (pertes) constatés durant la période	(7 842)	805	(7 037)	7 885	(2 675)	5 210
Montant cumulé à la fin de la période	(33 519) \$	6 241 \$	(27 278) \$	(33 178) \$	6 403 \$	(26 775) \$
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	2015			2014		
	AVANT IMPÔTS	IMPÔTS	MONTANT NET	AVANT IMPÔTS	IMPÔTS	MONTANT NET
Montant cumulé au début de l'exercice	(33 178) \$	6 403 \$	(26 775) \$	(24 377) \$	6 354 \$	(18 023) \$
Pertes constatées au cours de l'exercice	(341)	(162)	(503)	(8 801)	49	(8 752)
Montant cumulé à la fin de l'exercice	(33 519) \$	6 241 \$	(27 278) \$	(33 178) \$	6 403 \$	(26 775) \$

12. TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE

A) AJUSTEMENTS

Le tableau suivant présente les ajustements visant à rapprocher le résultat net et les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation présentés dans les tableaux des flux de trésorerie :

	QUATRIÈME TRIMESTRE		EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	
	2015	2014 ⁽¹⁾	2015	2014 ⁽¹⁾
Amortissement des immobilisations corporelles et des autres actifs non financiers non courants provenant d'I&C	53 543 \$	49 450 \$	162 419 \$	113 722 \$
Amortissement des immobilisations corporelles et des autres actifs non financiers non courants provenant des investissements de Capital	-	-	-	53 513
Impôts sur le résultat comptabilisés en résultat net	(5 507)	260 043	83 718	323 042
Charges financières nettes comptabilisées en résultat net (note 6)	10 462	32 104	305	219 808
Charge comptabilisée au titre des paiements fondés sur des actions (note 7)	3 519	(4 125)	21 625	17 117
Bénéfice provenant des investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	(42 167)	(42 964)	(157 082)	(171 446)
Dividendes et distributions reçus des investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	54 863	37 011	157 070	158 675
Variation nette des provisions liées à des pertes prévues sur certains contrats	20 037	23 827	(24 717)	(21 907)
Gain sur cessions d'investissements de Capital (note 4A)	-	(1 619 490)	(174 350)	(1 615 358)
Réévaluation d'une couverture de change (note 16)	-	-	-	34 697
Dépréciation d'investissements (note 5B)	-	28 461	-	28 461
Coûts de restructuration comptabilisés en résultat net (note 5A)	94 788	94 025	116 396	109 859
Coûts de restructuration payés	(44 942)	(10 692)	(78 747)	(29 004)
Autres	(7 963)	(16 671)	(39 549)	(34 633)
Ajustements	136 633 \$	(1 169 021) \$	67 088 \$	(813 454) \$

⁽¹⁾ Voir la note 2C pour des explications sur les chiffres comparatifs révisés.

B) VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE DU FONDS DE ROULEMENT

Le tableau suivant présente les éléments qui sont inclus dans la variation nette du fonds de roulement sans effet de trésorerie liée aux activités d'exploitation et présentée dans les tableaux des flux de trésorerie :

	QUATRIÈME TRIMESTRE		EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	
	2015	2014	2015	2014
Diminution (augmentation) des créances clients	(92 069) \$	304 009 \$	118 395 \$	288 398 \$
Diminution (augmentation) des contrats en cours	(84 103)	65 266	(86 120)	73 704
Diminution (augmentation) des stocks	24 158	6 136	(27 033)	6 136
Diminution (augmentation) des autres actifs financiers courants	55 128	181 483	(81 605)	151 482
Augmentation des autres actifs non financiers courants	(34 730)	(28 923)	(18 435)	(11 370)
Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs	204 694	56 202	(112 098)	(480 769)
Augmentation (diminution) des acomptes reçus sur contrats	(12 168)	29 148	(86 575)	20 811
Augmentation (diminution) des produits différés	21 452	(11 131)	(191 954)	21 427
Augmentation (diminution) des autres passifs financiers courants	(30 209)	10 182	(80 049)	57 706
Augmentation (diminution) des autres passifs non financiers courants	1 528	(35 803)	(78 710)	(29 564)
Variation nette des éléments du fonds de roulement sans effet de trésorerie	53 681 \$	576 569 \$	(644 184) \$	97 961 \$

13. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Dans le cours normal de ses activités, SNC-Lavalin conclut des transactions avec certains de ses investissements de Capital. Les participations dans lesquelles SNC-Lavalin a une influence notable ou un contrôle conjoint, qui sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, sont considérées comme des parties liées.

Conformément aux IFRS, les profits intragroupe tirés de produits provenant d'investissements de Capital comptabilisés selon les méthodes de la mise en équivalence ou de la consolidation intégrale sont éliminés dans la période où ils sont générés, à l'exception des profits réputés avoir été réalisés par l'investissement de Capital. Les profits découlant des transactions avec des investissements de Capital comptabilisés selon la méthode du coût ne sont pas éliminés.

Le traitement comptable des profits intragroupe est présenté ci-dessous :

ICI	MÉTHODE DE COMPTABILISATION	TRAITEMENT COMPTABLE DES PROFITS INTRAGROUPE
AltaLink ⁽¹⁾	Méthode de la consolidation intégrale	Pas d'élimination à la consolidation dans la période où ils sont générés, puisque les transactions sont considérées comme ayant été réalisées par AltaLink en vertu de l'application de la loi par un organisme gouvernemental de réglementation indépendant.
Investissements de Capital comptabilisés en vertu de l'IFRIC 12	Méthode de la consolidation intégrale	Pas d'élimination à la consolidation dans la période où ils sont générés, puisque les transactions sont considérées comme ayant été réalisées par l'investissement de Capital en vertu de l'entente conclue avec son client.
	Méthode de la mise en équivalence	Pas d'élimination à la consolidation dans la période où ils sont générés, puisque les transactions sont considérées comme ayant été réalisées par l'investissement de Capital en vertu de l'entente conclue avec son client.
Autres	Méthode de la mise en équivalence	Élimination dans la période où ils sont générés, comme réduction de l'actif sous-jacent et, par la suite, constatation sur la période d'amortissement de l'actif correspondant.
	Méthode du coût	Pas d'élimination, conformément aux IFRS.

⁽¹⁾ Jusqu'au 1^{er} décembre 2014, qui est la date effective de cession d'AltaLink, AltaLink était une filiale de la Société.

Pour le quatrième trimestre et l'exercice terminés le 31 décembre 2015, SNC-Lavalin a constaté des produits de 224,0 millions \$ (2014 : 144,6 millions \$) et de 733,9 millions \$ (2014 : 607,8 millions \$), respectivement, tirés des contrats avec des investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence. SNC-Lavalin a aussi constaté sa quote-part du résultat net provenant des investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence de 42,2 millions \$ pour le quatrième trimestre de 2015 (2014 : 43,0 millions \$) et de 157,1 millions \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015 (2014 : 171,4 millions \$), respectivement. Les produits intragroupe découlant des transactions avec AltaLink d'un montant de 289,0 millions \$ pour la période du 1^{er} octobre 2014 au 1^{er} décembre 2014 et de 1 290,7 millions \$ pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 1^{er} décembre 2014, ont été éliminés à la consolidation alors que les profits sur ces transactions n'ont pas été éliminés. Par suite de la cession d'AltaLink, les produits générés par des transactions avec AltaLink réalisées après le 1^{er} décembre 2014 sont constatés par la Société dans son compte consolidé de résultat.

Les créances clients de SNC-Lavalin provenant d'investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence s'élevaient à 65,4 millions \$ au 31 décembre 2015 (2014 : 60,7 millions \$). Les autres actifs financiers courants de SNC-Lavalin à recevoir de ces investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence s'élevaient à 94,2 millions \$ au 31 décembre 2015 (2014 : 96,4 millions \$). L'engagement de SNC-Lavalin restant à investir dans ces investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence était de 113,9 millions \$ au 31 décembre 2015 (2014 : 45,9 millions \$).

Toutes ces transactions entre parties liées sont évaluées à la juste valeur.

14. DETTE À COURT TERME ET DETTE À LONG TERME

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2015, la Société a prélevé, comme suit, des liquidités en vertu de sa facilité de crédit :

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	2015
Solde au 1 ^{er} janvier 2015	- \$
Augmentation au cours de l'exercice	430 000
Remboursement au cours de l'exercice	(430 000)
Solde au 31 décembre 2015	- \$

Au deuxième trimestre de 2015, la facilité de crédit de la Société a été modifiée afin de prolonger son échéance d'août 2017 à août 2018.

15. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable des actifs financiers détenus par SNC-Lavalin au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2014, par catégorie et par classement, ainsi que la juste valeur correspondante, lorsqu'elle est disponible :

	2015						JUSTE VALEUR
	VALEUR COMPTABLE DES ACTIFS FINANCIERS PAR CATÉGORIE					TOTAL	
	JVBRN ⁽¹⁾	DISPONIBLES À LA VENTE	PRÊTS ET CRÉANCES	DÉRIVÉS UTILISÉS COMME COUVERTURES			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 581 834 \$	- \$	- \$	- \$	1 581 834 \$	1 581 834 \$	
Liquidités soumises à restrictions	38 964	-	-	-	38 964	38 964	
Créances clients	-	-	1 200 890	-	1 200 890	1 200 890	
Autres actifs financiers courants	-	-	899 128	9 742	908 870	911 004	
Investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	-	-	109 306	-	109 306	109 306	
Investissements de Capital comptabilisés selon la méthode du coût ⁽²⁾	-	47 717	614	-	48 331	Voir ⁽²⁾	
Tranche à long terme des créances en vertu des accords de concession de services ⁽³⁾	-	-	291 858	-	291 858	327 619	
Autres actifs financiers non courants ⁽³⁾	6 825	-	67 239	-	74 064	74 064	
Total	1 627 623 \$	47 717 \$	2 569 035 \$	9 742 \$	4 254 117 \$		

	2014 ⁽⁴⁾						JUSTE VALEUR
	VALEUR COMPTABLE DES ACTIFS FINANCIERS PAR CATÉGORIE					TOTAL	
	JVBRN ⁽¹⁾	DISPONIBLES À LA VENTE	PRÊTS ET CRÉANCES	DÉRIVÉS UTILISÉS COMME COUVERTURES			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 702 205 \$	- \$	- \$	- \$	1 702 205 \$	1 702 205 \$	
Liquidités soumises à restrictions	27 503	-	-	-	27 503	27 503	
Créances clients	-	-	1 251 207	-	1 251 207	1 251 207	
Autres actifs financiers courants	53 624	-	787 329	3 774	844 727	844 727	
Investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	-	-	109 306	-	109 306	109 306	
Investissements de Capital comptabilisés selon la méthode du coût ⁽²⁾	-	347 494	93 315	-	440 809	Voir ⁽²⁾	
Tranche à long terme des créances en vertu des accords de concession de services ⁽³⁾	-	-	250 769	-	250 769	275 720	
Actifs financiers non courants ⁽³⁾	11 381	8 585	137 497	-	157 463	157 463	
Total	1 794 713 \$	356 079 \$	2 629 423 \$	3 774 \$	4 783 989 \$		

(1) Juste valeur par le biais du résultat net (« JVBRN »).

(2) Ces actifs financiers disponibles à la vente représentent principalement des instruments de capitaux propres qui n'ont pas de prix coté sur un marché actif.

(3) Pour la tranche à long terme des créances en vertu des accords de concession de services et la plupart des autres actifs financiers non courants autres que ceux à la juste valeur, la Société utilise la technique d'actualisation pour déterminer leur juste valeur.

(4) Révisé (voir la note 16B).

15. INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable des passifs financiers de SNC-Lavalin au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2014, par catégorie et par classement, ainsi que la juste valeur correspondante, lorsqu'elle est disponible :

AU 31 DÉCEMBRE	2015			
	VALEUR COMPTABLE DES PASSIFS FINANCIERS PAR CATÉGORIE			
	DÉRIVÉS UTILISÉS COMME COUVERTURES	AUTRES PASSIFS FINANCIERS	TOTAL	JUSTE VALEUR
Dettes fournisseurs	- \$	2 330 538 \$	2 330 538 \$	2 330 538 \$
Acomptes reçus sur contrats	-	185 813	185 813	185 813
Autres passifs financiers courants	92 503	301 845	394 348	394 348
Avances liées à des arrangements de financement de contrats ⁽¹⁾	-	394 144	394 144	397 024
Provisions	-	93 057	93 057	93 057
Dettes à court terme et dette à long terme ⁽²⁾	-	883 144	883 144	977 513
Autres passifs financiers non courants	2 857	4 040	6 897	6 897
Total	95 360 \$	4 192 581 \$	4 287 941 \$	

AU 31 DÉCEMBRE	2014 ⁽³⁾			
	VALEUR COMPTABLE DES PASSIFS FINANCIERS PAR CATÉGORIE			
	DÉRIVÉS UTILISÉS COMME COUVERTURES	AUTRES PASSIFS FINANCIERS	TOTAL	JUSTE VALEUR
Dettes fournisseurs	- \$	2 329 172 \$	2 329 172 \$	2 329 172 \$
Acomptes reçus sur contrats	-	249 521	249 521	249 521
Autres passifs financiers courants	24 070	330 422	354 492	354 492
Avances liées à des arrangements de financement de contrats ⁽¹⁾	-	319 321	319 321	325 988
Provisions	-	65 587	65 587	65 587
Dettes à court terme et dette à long terme ⁽²⁾	-	887 366	887 366	999 925
Autres passifs financiers non courants	3 187	6 270	9 457	9 457
Total	27 257 \$	4 187 659 \$	4 214 916 \$	

⁽¹⁾ La juste valeur des avances liées à des arrangements de financement de contrats a été estimée en utilisant l'approche par le marché, qui se fonde sur les prix et d'autres informations pertinentes générées par des transactions de marché portant sur des passifs similaires ou comparables.

⁽²⁾ La juste valeur de la dette à court terme et de la dette à long terme classées dans la catégorie « Autres passifs financiers » a été déterminée en utilisant les cotations publiques ou la méthode de la valeur actualisée des flux de trésorerie, conformément aux arrangements de financement en cours. Les taux d'actualisation utilisés correspondent aux taux courants du marché offerts à SNC-Lavalin ou aux investissements de Capital, selon l'entité qui a émis l'instrument d'emprunt, pour des emprunts ayant des modalités similaires.

⁽³⁾ Révisé (voir la note 16B).

Pour les exercices terminés le 31 décembre 2015 et le 31 décembre 2014, il n'y a eu aucun changement dans les techniques d'évaluation et les données d'entrée utilisées pour déterminer la juste valeur et il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs.

16. KENTZ CORPORATION LIMITED (« KENTZ »)

Le 22 août 2014, la Société a complété l'acquisition de la totalité des actions avec droit de vote de Kentz, un fournisseur mondial de solutions spécialisées en ingénierie, qui offre des services de qualité supérieure en ingénierie, approvisionnement et construction, en gestion de la construction, et de l'assistance technique aux clients des secteurs pétrolier et gazier. Kentz comprend Valerus Field Solutions (« Valerus »), un fournisseur de solutions intégrées pour installations pétrolières et gazières de surface ayant son siège aux États-Unis. Kentz a acquis Valerus le 3 janvier 2014.

Pour financer cette acquisition, SNC-Lavalin a conclu en juin 2014 une convention de crédit d'acquisition non renouvelable avec recours (la « facilité de crédit d'acquisition ») pour un montant total de 2 750 millions \$ composé des éléments suivants : i) un crédit-relais pour vente d'actif de 2 550 millions \$, échéant au plus tard en décembre 2015; et ii) un emprunt à terme de 200 millions \$, échéant au plus tard en juin 2016. Les montants prélevés en vertu du crédit-relais pour vente d'actif et de l'emprunt à terme portaient intérêt à des taux variables majorés d'une marge applicable. Selon les modalités de la facilité de crédit d'acquisition, SNC-Lavalin devait effectuer un remboursement obligatoire du solde impayé d'emprunts contractés en vertu de la facilité de crédit d'acquisition à la réception par SNC-Lavalin du produit net de la disposition de certains de ses investissements de Capital, incluant AltaLink. La facilité de crédit d'acquisition devait servir exclusivement à financer l'acquisition de Kentz ainsi que les dettes, les frais et les dépenses connexes.

16. KENTZ CORPORATION LIMITED (« KENTZ ») (SUITE)

La facilité de crédit d'acquisition était engagée et assujettie à des obligations de faire ou de ne pas faire et à des clauses restrictives financières, y compris l'exigence de maintenir en tout temps, sur des périodes consécutives de 12 mois, un ratio de la dette nette avec recours (à l'exclusion d'emprunts contractés en vertu du crédit-relais pour vente d'actif) sur le résultat ajusté avant intérêts, impôts et amortissements, tel qu'il est défini aux termes de la facilité de crédit d'acquisition, ne dépassant pas une certaine limite. Les clauses restrictives financières de la facilité de la Société (la « facilité de crédit ») ont été modifiées pour exclure les montants prélevés en vertu du crédit-relais pour vente d'actif de la définition de la dette nette avec recours.

En cas de défaut, la facilité de crédit d'acquisition était assujettie aux modalités habituelles de remboursement accéléré.

En décembre 2014, à la suite de la cession d'AltaLink, la Société a remboursé intégralement le solde impayé de la facilité de crédit d'acquisition, qui a alors été annulée.

De plus, en juin 2014, relativement à l'entente d'acquisition de Kentz, SNC-Lavalin a contracté une couverture de change afin de couvrir le risque de change de la transaction. Cette couverture de change a été classée dans la catégorie « Dérivés utilisés comme couvertures de flux de trésorerie » et évaluée à sa juste valeur; les gains et les pertes découlant de réévaluations périodiques et qui ne se qualifiaient pas pour la comptabilité de couverture ont été constatés dans le résultat net et inclus au poste « Frais connexes à l'acquisition et coûts d'intégration » dans le compte consolidé de résultat de la Société. Aux quatrième trimestres et au cours des exercices terminés le 31 décembre 2015 et 2014, les frais connexes à l'acquisition et les coûts d'intégration étaient comme suit :

	QUATRIÈME TRIMESTRE		EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	
	2015	2014	2015	2014
Réévaluation d'une couverture de change	- \$	- \$	- \$	34 697 \$
Honoraires et autres coûts connexes	340	6 693	19 574	27 846
Frais connexes à l'acquisition et coûts d'intégration	340 \$	6 693 \$	19 574 \$	62 543 \$

A) RÉPARTITION FINALE DU PRIX D'ACQUISITION

Au troisième trimestre de 2015, la Société a complété la répartition préliminaire du prix d'acquisition et a révisé de manière rétrospective l'incidence des modifications qui ont été apportées à la répartition préliminaire du prix d'acquisition. Cependant, l'incidence sur le résultat net des ajustements faits en 2015 n'étant pas significative pour les périodes ultérieures à la date d'acquisition, l'ajustement cumulé sur les résultats a été comptabilisé au cours de la période de trois mois terminée le 30 septembre 2015.

AU 22 AOÛT 2014	RÉPARTITION PRÉLIMINAIRE DU PRIX D'ACQUISITION			RÉPARTITION FINALE DU PRIX D'ACQUISITION
	D'ACQUISITION	NOTE	AJUSTEMENTS ⁽¹⁾	D'ACQUISITION
Trésorerie et équivalents de trésorerie	310 605 \$		- \$	310 605 \$
Créances clients	479 590	A	(96 817)	382 773
Contrats en cours	189 405	A	(10 220)	179 185
Autres actifs courants	210 130	A	(4 037)	206 093
Autres actifs non courants	110 840	A	34 464	145 304
Immobilisations incorporelles ⁽²⁾	-	B	331 056	331 056
Dettes fournisseurs et autres passifs courants	(885 960)	C	(380 768)	(1 266 728)
Dette à court terme	(495 175)		-	(495 175)
Passifs non courants et participations ne donnant pas le contrôle	(104 272)	D	(2 349)	(106 621)
Passifs nets identifiables de l'entreprise acquise	(184 837)		(128 671)	(313 508)
Goodwill et autres immobilisations incorporelles ^{(2), (3)}	2 258 433		128 671	2 387 104
Prix d'acquisition total	2 073 596 \$		- \$	2 073 596 \$

(1) Les ajustements comprennent des reclassements de présentation.

(2) Le montant du goodwill déterminé selon la répartition préliminaire du prix d'acquisition comprenait les immobilisations incorporelles identifiables, qui sont maintenant présentées séparément au poste « Immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de Kentz » dans la répartition finale du prix d'acquisition.

(3) Le goodwill représente l'excédent du coût d'acquisition sur les immobilisations corporelles et incorporelles nettes identifiables acquises et des passifs repris à leur juste valeur à la date d'acquisition. La juste valeur affectée aux immobilisations corporelles et incorporelles acquises et aux passifs repris repose sur les hypothèses faites par la direction. Ces hypothèses portent notamment sur les flux de trésorerie futurs attendus des immobilisations incorporelles, soit le carnet de commandes, les relations clients et les marques de commerce. Le montant total du goodwill dont on s'attend à ce qu'il soit déductible fiscalement est de 397,1 millions \$.

16. KENTZ CORPORATION LIMITED (« KENTZ ») (SUITE)

Le prix d'acquisition total lié à l'acquisition de Kentz inclus dans le tableau consolidé des flux de trésorerie se présente comme suit :

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	2014
Prix d'acquisition total, tel qu'il est indiqué ci-dessus	2 073 596 \$
Moins: trésorerie et équivalents de trésorerie à l'acquisition, tel qu'il est indiqué ci-dessus	310 605
Prix d'acquisition total, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie à l'acquisition, inclus dans le tableau consolidé des flux de trésorerie	1 762 991 \$

Les principaux ajustements apportés à la répartition préliminaire du prix d'acquisition et à l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2014, tel qu'il est présenté à la note 16B, sont les suivants :

A. Actifs liés aux projets

La Société a ajusté la valeur initiale des actifs liés aux projets, comme les créances clients et les contrats en cours, pour refléter les nouvelles données obtenues relativement aux faits et aux circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition en ce qui concerne ces projets.

B. Immobilisations incorporelles

La Société a déterminé la juste valeur des immobilisations incorporelles identifiables acquises.

C. Dettes fournisseurs et autres passifs courants

La Société a ajusté la valeur initiale attribuée à certaines dettes fournisseurs et à d'autres passifs courants, principalement les passifs liés aux projets et la tranche à court terme de certaines provisions existant à la date d'acquisition.

D. Passifs non courants et participations ne donnant pas le contrôle

Cet ajustement représente principalement l'incidence sur le passif d'impôt sur le résultat différé des ajustements mentionnés ci-dessus, ainsi que les ajustements apportés à la juste valeur de certaines provisions existant à la date d'acquisition.

16. KENTZ CORPORATION LIMITED (« KENTZ ») (SUITE)

B) INCIDENCE SUR L'ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 31 DÉCEMBRE 2014

Le tableau suivant présente l'état consolidé de la situation financière révisé au 31 décembre 2014, reflétant les ajustements à la répartition finale du prix d'acquisition et les reclassements supplémentaires connexes appliqués à l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2014.

AU 31 DÉCEMBRE 2014	TEL QUE PRÉSENTÉ INITIALEMENT	NOTE ⁽¹⁾	AJUSTEMENTS À LA RÉPARTITION FINALE DU PRIX D'ACQUISITION ET RECLASSEMENTS	RÉVISÉ
ACTIF				
Actifs courants				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 702 205 \$		- \$	1 702 205 \$
Liquidités soumises à restrictions	27 503		-	27 503
Créances clients	1 254 360	A	(3 153)	1 251 207
Contrats en cours	836 593	A	8 206	844 799
Stocks	111 374	A	(9 603)	101 771
Autres actifs financiers courants	844 727		-	844 727
Autres actifs non financiers courants	274 130	A	(2 550)	271 580
Total des actifs courants	5 050 892		(7 100)	5 043 792
Immobilisations corporelles	246 098		-	246 098
Investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	362 336		-	362 336
Investissements de Capital comptabilisés selon la méthode du coût	440 809		-	440 809
Goodwill	2 706 068		189 311	2 895 379
Immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de Kentz	301 071	B	9 951	311 022
Actif d'impôt sur le résultat différé	395 987	D	23 652	419 639
Tranche à long terme de créances en vertu des accords de concession de services	250 769		-	250 769
Autres actifs financiers non courants	157 463		-	157 463
Autres actifs non financiers non courants	99 848		-	99 848
Total de l'actif	10 011 341 \$		215 814 \$	10 227 155 \$
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES				
Passifs courants				
Dettes fournisseurs	2 372 489 \$	C	(43 317) \$	2 329 172 \$
Acomptes reçus sur contrats	249 521		-	249 521
Produits différés	1 149 653	C	46 620	1 196 273
Autres passifs financiers courants	354 492		-	354 492
Autres passifs non financiers courants	485 429	C	117 722	603 151
Avances liées à des arrangements de financement de contrats	319 321		-	319 321
Tranche à court terme des provisions	256 392	C	93 092	349 484
Dettes à court terme et tranche courante de la dette à long terme : Sans recours provenant des investissements de Capital	7 750		-	7 750
Total des passifs courants	5 195 047		214 117	5 409 164
Dettes à long terme :				
Avec recours	348 932		-	348 932
Sans recours provenant des investissements de Capital	530 684		-	530 684
Autres passifs financiers non courants	9 457		-	9 457
Tranche à long terme des provisions	341 268		-	341 268
Autres passifs financiers non courants	3 702		-	3 702
Passif d'impôt sur le résultat différé	265 541	D	(6 479)	259 062
Total du passif	6 694 631		207 638	6 902 269
Capitaux propres				
Capital social	531 460		-	531 460
Résultats non distribués	2 785 067		-	2 785 067
Autres composantes des capitaux propres	(10 897)		8 176	(2 721)
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de SNC-Lavalin	3 305 630		8 176	3 313 806
Participations ne donnant pas le contrôle	11 080		-	11 080
Total des capitaux propres	3 316 710		8 176	3 324 886
Total du passif et des capitaux propres	10 011 341 \$		215 814 \$	10 227 155 \$

⁽¹⁾ Voir la note 16A pour des explications sur les ajustements et les reclassements de présentation.

17. PASSIFS ÉVENTUELS

A) ENQUÊTES EN COURS

En février 2012, le conseil d'administration a amorcé, sous la direction de son comité d'audit, une enquête indépendante (l'« examen indépendant ») des faits et circonstances se rapportant à certains paiements qui étaient documentés (en vertu de certaines conventions présumées être des conventions d'agence) à l'égard de projets de construction auxquels ils ne se rapportaient pas et à certains autres contrats. Le 26 mars 2012, la Société a annoncé les résultats de l'examen indépendant et les conclusions et recommandations du comité d'audit s'y rapportant au conseil d'administration, et elle a fourni les renseignements connexes aux autorités pertinentes. La Société croit savoir que des enquêtes par diverses autorités chargées de l'application des lois et de la réglementation en valeurs mobilières sont en cours au sujet de ces renseignements, comme il est décrit plus en détail ci-après. La Société continue également d'examiner les questions de conformité (y compris des questions allant au-delà de la portée de l'examen indépendant), notamment en vue de déterminer si des sommes ont été irrégulièrement versées, directement ou indirectement, à des personnes ayant un devoir fiduciaire envers la Société, et au fur et à mesure qu'elle obtiendra des renseignements additionnels s'y rapportant, le cas échéant, elle continuera de mener des enquêtes et d'examiner les renseignements obtenus comme elle l'a fait par le passé.

Accusations et enquêtes de la GRC

Le 19 février 2015, la Gendarmerie Royale du Canada (la « GRC ») et le Service des poursuites pénales du Canada ont porté des accusations contre la Société et ses filiales indirectes SNC-Lavalin International inc. et SNC-Lavalin Construction inc. Chacune des entités fait face à un chef d'accusation de fraude en vertu de l'article 380 du Code criminel (Canada) (le « Code criminel ») et à un chef d'accusation de corruption en vertu de l'article 3(1)(b) de la *Loi sur la corruption d'agents publics étrangers* (Canada) (la « *LCAPE* »), (les « accusations »). Ces accusations font suite à une enquête officielle de la GRC (y compris relativement au mandat de perquisition visant la Société exécuté par la GRC le 13 avril 2012) afin de déterminer si des paiements illicites ont été versés ou offerts d'être versés, directement ou indirectement, à un représentant de gouvernement en Libye afin d'influencer l'attribution de certains contrats d'ingénierie et de construction entre 2001 et 2011. Dans le cadre de cette enquête, aussi appelée projet Assistance par la GRC, des accusations au criminel ont été portées contre deux anciens employés de la Société. La Société croit comprendre que l'un de ces anciens employés ou les deux font l'objet d'accusations de corruption en vertu de la *LCAPE*, de fraude, de recyclage des produits de la criminalité et de possession de biens criminellement obtenus en vertu du Code criminel, ainsi que de violation du *Règlement sur l'application des résolutions des Nations Unies sur la Libye* au Canada. En raison de l'incertitude inhérente à ces poursuites, il n'est pas possible de prévoir l'issue définitive de ces accusations, qui pourraient mener à une condamnation pour l'une ou plusieurs des accusations. La Société ne peut pas prévoir quelles autres mesures, le cas échéant, seront prises par d'autres gouvernements ou autorités concernés, ses clients ou d'autres tiers relativement à ces accusations, ou si d'autres accusations seront portées en lien avec l'enquête de la GRC sur ces questions.

La GRC mène aussi actuellement une enquête officielle afin de déterminer si des paiements illicites ont été versés ou offerts à des représentants de gouvernement au Bangladesh afin d'influencer l'attribution d'un projet de contrat de services-conseils, supervision et construction à une filiale de la Société, en violation de la *LCAPE*, ainsi que sur sa participation à des projets dans certains pays d'Afrique du Nord (l'« enquête de la GRC »). Dans le cadre de cette enquête, des accusations au criminel ont été portées contre trois anciens employés d'une filiale de la Société en vertu des dispositions sur la lutte contre la corruption de la *LCAPE*. Bien qu'aucune accusation, à ce jour, n'ait été portée contre la Société relativement à cette enquête de la GRC, celle-ci pourrait donner lieu à des accusations au criminel contre la Société ou certaines de ses filiales en vertu de la *LCAPE* et à une condamnation pour l'une ou plusieurs de ces accusations.

Les accusations et l'enquête de la GRC, leur issue ainsi que la publicité négative découlant de celles-ci, pourraient avoir une incidence défavorable sur les activités, les résultats d'exploitation et la réputation de la Société et l'exposer à des sanctions, à des amendes et à d'autres pénalités, dont certaines pourraient être importantes. De plus, les accusations et l'enquête de la GRC pourraient notamment donner lieu, pour la Société ou l'une ou plusieurs de ses filiales, à une suspension, à une interdiction ou à une radiation, discrétionnaire ou obligatoire, les empêchant de participer aux projets de certains gouvernements (tels que le gouvernement du Canada et/ou les gouvernements provinciaux canadiens) ou de certains organismes administratifs en vertu des lois, règlements, politiques ou pratiques applicables en matière de marchés publics. Un pourcentage important des produits mondiaux annuels de la Société (et un pourcentage encore plus grand de ses produits annuels au Canada) provient de contrats gouvernementaux ou liés au secteur public. Par conséquent, une suspension, une interdiction ou une radiation, discrétionnaire ou obligatoire, visant à empêcher la Société de participer à certains contrats gouvernementaux ou liés au secteur public (à l'échelle du Canada, dans une province canadienne ou ailleurs) aurait une incidence défavorable significative sur les activités, la situation financière et les liquidités de la Société ainsi que sur le cours du marché de ses valeurs mobilières cotées en Bourse.

17. PASSIFS ÉVENTUELS (SUITE)

Enquête de l'AMF; autorisation de l'AMF en vertu de la *Loi sur les contrats des organismes publics* du Québec

La Société croit comprendre que l'autorité de réglementation en valeurs mobilières de la province de Québec, l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF »), mène actuellement une enquête dans le cadre des lois et règlements applicables en matière de valeurs mobilières.

Par ailleurs, comme il a été annoncé le 5 février 2014, certaines filiales de la Société ont obtenu l'autorisation requise de l'AMF de conclure des contrats avec des organismes publics de la province de Québec, comme il est requis en vertu de la *Loi sur les contrats des organismes publics*. Dans l'éventualité où une entité ou l'une de ses sociétés affiliées est déclarée coupable de certaines infractions précises en vertu du *Code criminel* ou de la *LCAPE*, l'autorisation de l'AMF peut être automatiquement annulée. De plus, l'AMF a le pouvoir discrétionnaire de refuser à une entreprise de lui accorder une autorisation ou d'annuler une autorisation si celle-ci ne satisfait pas aux exigences élevées d'intégrité auxquelles le public est en droit de s'attendre d'une partie à un contrat public ou à une sous-traitance publique.

Accord de règlement de la Banque mondiale

Le 17 avril 2013, la Société a annoncé qu'un accord de règlement était intervenu concernant les enquêtes rendues publiques antérieurement par le Groupe de la Banque mondiale relatives au projet au Bangladesh mentionné précédemment et à un projet au Cambodge, qui comprend la suspension, pour une période de 10 ans, du droit de SNC-Lavalin inc., une filiale de la Société, et de ses sociétés affiliées contrôlées de soumissionner et de se voir octroyer des projets financés par le Groupe de la Banque mondiale (l'« accord de règlement de la Banque mondiale »). La suspension pourrait être levée après une période de 8 ans si les conditions énoncées sont pleinement respectées. Selon les conditions de l'accord de règlement de la Banque mondiale, la Société et certaines de ses autres sociétés affiliées demeurent autorisées à soumissionner et à se voir attribuer des projets financés par le Groupe de la Banque mondiale; elles doivent pour cela se conformer à toutes les conditions en vertu de l'accord de règlement de la Banque mondiale, y compris l'obligation de ne pas échapper à la sanction imposée. Par ailleurs, la Société devra à l'avenir collaborer avec la Banque mondiale en ce qui a trait à diverses questions de conformité en vertu de l'accord de règlement de la Banque mondiale. L'accord de règlement de la Banque mondiale n'est assorti d'aucune sanction pécuniaire. L'accord de règlement de la Banque mondiale a amené certaines autres banques multilatérales de développement à emboîter le pas et à exclure, selon les mêmes modalités, SNC-Lavalin inc. et ses sociétés affiliées contrôlées.

Accord de règlement de la Banque africaine de développement

Le 1^{er} octobre 2015, la Société a annoncé qu'un accord de règlement avait été conclu avec la Banque africaine de développement en ce qui a trait à des allégations de corruption dans deux pays africains. L'accord de règlement comprend le paiement, par le Groupe SNC-Lavalin inc., d'un montant de 1,9 million \$ à la Banque africaine de développement (l'« accord de règlement de la Banque africaine de développement »). Par ailleurs, la Société devra à l'avenir collaborer avec la Banque africaine de développement en ce qui a trait à diverses questions de conformité en vertu de l'accord de règlement de la Banque africaine de développement.

Régime d'intégrité du Canada

Le 3 juillet 2015, le gouvernement canadien a annoncé la mise en place d'un régime d'intégrité aux fins du processus d'approvisionnement et des transactions immobilières. L'étendue des infractions qui peuvent rendre un fournisseur inadmissible à faire affaire avec le gouvernement fédéral est vaste et englobe les infractions en vertu du Code criminel, de la *Loi sur la concurrence* et de la *Loi sur la corruption d'agents publics étrangers*, entre autres. Certaines des infractions qui rendent le fournisseur inadmissible comprennent : la corruption, la fraude, le blanchiment d'argent, la falsification de livres et documents, l'extorsion et les infractions liées au trafic de stupéfiants. Un fournisseur reconnu coupable de l'une des infractions énumérées peut-être déclaré inadmissible à participer aux projets du gouvernement fédéral en matière d'approvisionnement pour une durée de 10 ans. Cependant, le régime d'intégrité prévoit une réduction de la période d'inadmissibilité pouvant aller jusqu'à 5 ans si un fournisseur peut démontrer qu'il a coopéré avec les autorités chargées de l'application des lois ou pris des mesures correctrices en vue de remédier aux actes d'inconduite.

Si un fournisseur est accusé de l'une des infractions figurant sur la liste (comme c'est actuellement le cas pour la Société), il peut, en vertu du régime d'intégrité, ne pas être admissible à faire affaire avec le gouvernement canadien pendant que le processus judiciaire est en cours.

17. PASSIFS ÉVENTUELS (SUITE)

Si un fournisseur demande la réduction de sa période d'inadmissibilité, ou si un fournisseur accusé de l'une des infractions figurant sur la liste est avisé de son inadmissibilité potentielle à l'exercice d'activités d'affaires auprès du gouvernement canadien, il peut se voir imposer une entente administrative aux fins de sa surveillance comme condition à l'obtention d'une réduction de sa période d'inadmissibilité ou au maintien de son admissibilité. Les ententes administratives comprennent des conditions et des mesures de conformité qui doivent être respectées par le fournisseur s'il souhaite demeurer admissible à la conclusion de contrats avec le gouvernement fédéral.

Le 10 décembre 2015, la Société a annoncé qu'elle avait conclu une entente administrative avec Services publics et Approvisionnement Canada en vertu du régime d'intégrité.

Le défaut de la Société de se conformer aux modalités de toute autorisation de l'AMF, de l'accord de règlement de la Banque mondiale, de l'accord de règlement de la Banque africaine de développement ou de l'entente administrative conclue avec Services publics et Approvisionnement Canada pourrait entraîner des conséquences sérieuses pour la Société, y compris de nouvelles sanctions, des poursuites ou la suspension de l'admissibilité à faire affaire avec le gouvernement ou les organismes qui participent aux projets financés par ces entités ou à contribuer à ces projets. La Société prend actuellement des mesures qui devraient atténuer ce risque.

Autres enquêtes

La Société croit savoir que des enquêtes par diverses autorités sont en cours dans diverses juridictions au sujet des questions mentionnées ci-dessus et au sujet d'autres questions. En outre, Pierre Duhaime et Riadh Ben Aïssa, d'anciens employés de la Société, ont été accusés de diverses fraudes par les autorités de la province de Québec, soi-disant au sujet d'un projet mené par la Société dans la province de Québec.

Le 1^{er} octobre 2014, M. Ben Aïssa a inscrit un plaidoyer de culpabilité au Tribunal pénal fédéral suisse à certaines accusations criminelles portées contre lui. Ces accusations faisaient suite à une longue enquête menée par les autorités suisses et à la détention, d'avril 2012 à octobre 2014, de M. Ben Aïssa par les autorités suisses. La Société a été reconnue partie lésée dans le cadre de la procédure suisse et s'est vu octroyer, pour certains délits pour lesquels M. Ben Aïssa a plaidé coupable, une somme équivalente à 17,2 millions \$ CA (ce qui correspond à 12,9 millions de francs suisses et à 2,0 millions \$ US) plus les intérêts, dont une tranche de 11,9 millions \$ CA a été reçue au 31 décembre 2015, le solde devant être reçu par suite de la vente forcée de biens saisis.

La Société est actuellement incapable de déterminer quand l'une ou l'autre des enquêtes mentionnées ci-dessus seront achevées, si d'autres enquêtes sur la Société seront ouvertes par ces autorités ou d'autres autorités, ou si les enquêtes en cours seront élargies. Bien que la Société continue de coopérer et de communiquer avec les autorités responsables de toutes les enquêtes en cours mentionnées précédemment, dans l'éventualité où des autorités de réglementation, des autorités d'application de la loi, des autorités administratives ou de tierces parties décidaient d'entreprendre des mesures contre la Société ou de lui imposer des sanctions à l'égard d'éventuelles violations de la loi, de contrats ou autres, ces mesures ou autres recours, que les violations soient réelles ou alléguées, pourraient faire en sorte que la Société soit dans l'obligation de payer des amendes ou des dommages-intérêts importants, de consentir à d'autres injonctions relativement à sa conduite future, ou qu'elle se voie imposer d'autres sanctions, y compris une suspension, une interdiction ou une radiation temporaire ou permanente, obligatoire ou discrétionnaire, visant à empêcher la Société de participer à des projets menés par certains organismes administratifs (tels que ceux prévus dans l'accord de règlement de la Banque mondiale) ou par des gouvernements (tels que le gouvernement du Canada et/ou le gouvernement du Québec) en vertu des lois, règlements, politiques ou pratiques applicables en matière de marchés publics, ce qui pourrait avoir, dans tous les cas, une incidence défavorable importante sur les activités, la situation financière et les liquidités de la Société ainsi que sur le cours du marché de ses valeurs mobilières cotées en Bourse.

L'issue des enquêtes ou des accusations susmentionnées pourrait, entre autres, donner lieu : i) au non-respect de clauses restrictives de contrats liés à divers projets; ii) à des réclamations de tiers, notamment des réclamations pour dommages particuliers, indirects, dérivés ou consécutifs; ou avoir iii) une incidence défavorable sur la capacité de la Société à obtenir du financement ou à continuer son propre financement, ou à maintenir son financement ou à en obtenir pour des projets actuels ou futurs, ce qui pourrait avoir, dans tous les cas, une incidence défavorable significative sur les activités, la situation financière et les liquidités de la Société ainsi que sur le cours du marché de ses valeurs mobilières cotées en Bourse. De plus, ces accusations, ces enquêtes et l'issue de ces enquêtes ou accusations (y compris l'accord de règlement de la Banque mondiale), ainsi que la publicité négative découlant de celles-ci, pourraient nuire à la réputation de SNC-Lavalin et à sa capacité de faire des affaires. Enfin, les conclusions ou l'issue de ces accusations ou enquêtes (y compris l'accord de règlement de la Banque mondiale) pourraient avoir une incidence sur le déroulement des recours collectifs mentionnés ci-dessous.

17. PASSIFS ÉVENTUELS (SUITE)

En raison des incertitudes entourant l'issue des accusations et de chacune des enquêtes susmentionnées, la Société ne peut actuellement estimer de façon fiable le montant ou la fourchette des pertes éventuelles, le cas échéant, relativement à ces accusations ou enquêtes.

La haute direction et le conseil d'administration de la Société ont dû consacrer beaucoup de temps et de ressources aux enquêtes décrites ci-dessus, à l'accord de règlement de la Banque mondiale et à des questions connexes en cours, ce qui les a éloignés et pourrait continuer de les éloigner de la gestion quotidienne des activités de la Société, et des dépenses considérables ont été et pourraient continuer d'être occasionnées relativement à ces enquêtes, notamment des honoraires importants d'avocats et d'autres conseillers. De plus, la Société et/ou d'autres employés ou anciens employés de la Société pourraient faire l'objet de ces enquêtes ou d'autres enquêtes menées par des autorités d'application de la loi et/ou des autorités de réglementation relativement aux questions susmentionnées ou à d'autres questions, ce qui pourrait exiger un engagement additionnel de temps de la part des hauts dirigeants et l'utilisation d'autres ressources ou encore la réaffectation de ressources.

B) RECOURS COLLECTIFS

Le 1^{er} mars 2012, une « requête pour autorisation d'exercer un recours collectif et de se voir attribuer le statut de représentant » (la « Requête québécoise ») a été déposée devant la Cour supérieure du Québec, au nom des personnes qui ont acquis des valeurs mobilières de SNC-Lavalin entre le 13 mars 2009 et le 28 février 2012 inclusivement sur le marché primaire ou secondaire. Les défendeurs dans le cadre de la Requête québécoise sont SNC-Lavalin et certains de ses administrateurs, anciens et actuels, et certains de ses anciens dirigeants. Les réclamations mises de l'avant par la Requête québécoise se fondent sur la responsabilité légale et sur la responsabilité civile pour négligence découlant de fausses représentations.

Le 9 mai 2012, deux recours collectifs ont été intentés devant la Cour supérieure de l'Ontario au nom de toutes les personnes qui ont acquis des valeurs mobilières de SNC-Lavalin au cours de différentes périodes. Ces deux recours ont été regroupés en un seul (le « Recours ontarien ») le 29 juin 2012. Les défendeurs dans le cadre du Recours ontarien sont SNC-Lavalin et certains de ses administrateurs, anciens et actuels, et certains de ses anciens dirigeants. Le Recours ontarien recherche une condamnation à des dommages-intérêts pour le compte de toutes les personnes qui ont acquis des valeurs mobilières de SNC-Lavalin au cours de la période allant du 6 novembre 2009 au 27 février 2012 (la « période visée par le recours collectif »). Les réclamations mises de l'avant par le Recours ontarien se fondent, entre autres, sur la responsabilité prévue par la loi et en common law découlant de déclarations inexactes.

La Requête québécoise et le Recours ontarien (collectivement, les « Recours ») allèguent que certains documents déposés par SNC-Lavalin contenaient de fausses représentations ou des déclarations inexactes concernant, entre autres, les pratiques de gouvernance, la suffisance des contrôles et des procédures et le résultat net déclaré pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 de SNC-Lavalin, ainsi que le respect de son code d'éthique.

Dans le cadre de chacun des Recours, on réclame des dommages-intérêts fondés sur la baisse du cours de marché des valeurs mobilières achetées par les membres des groupes proposés lorsque SNC-Lavalin a diffusé un communiqué de presse daté du 28 février 2012, ainsi que d'autres dommages-intérêts et des frais. Dans le cadre du Recours ontarien, on réclame des dommages-intérêts additionnels en raison d'autres diverses baisses du cours des actions.

Le 19 septembre 2012, le juge saisi du Recours ontarien a accepté que les réclamations des demandresses soient limitées à celles fondées sur la responsabilité prévue par les lois sur les valeurs mobilières découlant de déclarations inexactes, conformément à une entente conclue entre les parties. Le juge a autorisé les demandresses à aller de l'avant avec les réclamations fondées sur la responsabilité légale et a certifié un recours collectif regroupant les actionnaires ayant acheté des actions de SNC-Lavalin au cours de la période visée par le recours collectif, à l'exclusion des résidents du Québec. Le 24 janvier 2013, un juge de la Cour supérieure du Québec a rendu un verdict similaire à l'égard des résidents du Québec.

En raison des incertitudes inhérentes aux litiges, il n'est pas possible de prédire l'issue de ces poursuites ou de déterminer le montant de toute perte éventuelle, le cas échéant, et SNC-Lavalin pourrait, à l'avenir, être visée par d'autres recours collectifs ou litiges. Alors que SNC-Lavalin souscrit une assurance de responsabilité civile pour ses administrateurs et ses dirigeants, laquelle couvre la responsabilité de ces derniers pour leurs actes ou omissions dans le cadre de leurs fonctions à titre d'administrateur et de dirigeant, la Société ne maintient aucune autre assurance relativement aux Recours. Le montant de couverture d'assurance pour les administrateurs et dirigeants est limité et une telle couverture peut ne représenter qu'une infime partie du montant que la Société pourrait avoir à verser, ou pourrait décider de verser, relativement aux Recours. Les montants que la Société pourrait avoir à verser, ou pourrait décider de verser, relativement à ces recours ou autres litiges, pourraient être importants, et ils pourraient avoir une incidence défavorable significative sur les liquidités et les résultats financiers de SNC-Lavalin.

17. PASSIFS ÉVENTUELS (SUITE)

C) AUTRES

Le 12 juin 2014, la Cour supérieure du Québec a rendu une décision relativement à l'affaire communément appelée le « dossier de la pyrrhotite » dans la région de Trois-Rivières, au Québec, et dans laquelle SNC-Lavalin compte parmi les nombreux défendeurs. La Cour supérieure a statué en faveur des demandeurs, ordonnant le paiement *in solidum* d'un montant total d'environ 168 millions \$ en dommages-intérêts, réparti entre les défendeurs. SNC-Lavalin, entre autres parties, a déposé un avis d'appel de cette décision de la Cour supérieure pour contester le fondement juridique et le partage des responsabilités. En vertu du jugement de la Cour, SNC-Lavalin assumerait environ 70 % des dommages-intérêts, dont une part importante devrait être recouvrée auprès des assureurs externes de la Société. En plus de l'appel de cette décision, des recours en garantie ont été déposés contre une autre partie, ce qui pourrait réduire la part des dommages-intérêts de SNC-Lavalin.

Litiges

SNC-Lavalin est partie à diverses poursuites judiciaires dans le cours normal de ses activités; cette section décrit certaines poursuites judiciaires importantes dans le cours normal des activités, notamment des mises en garde générales ayant trait aux risques inhérents à tous les litiges et à toutes les poursuites contre SNC-Lavalin, lesquelles s'appliquent tout autant aux poursuites judiciaires décrites ci-dessous.

Bien que SNC-Lavalin ne puisse prévoir avec certitude l'issue des poursuites judiciaires décrites ci-dessous, ou le moment où elles auront lieu, d'après les informations actuellement disponibles (qui, dans certains cas, sont incomplètes), SNC-Lavalin estime être en mesure de présenter de solides arguments à l'égard de ces allégations et a l'intention de défendre vigoureusement sa position.

SNC-Lavalin Inc., une filiale de SNC-Lavalin, et un partenaire dans un partenariat sont parties à des procédures d'arbitrage avec un client qui réclame des dommages-intérêts relativement à la conception et à la construction d'une installation minière. Le client allègue, entre autres, qu'il y a eu rupture de contrat et négligence, négligence grave et négligence découlant de fausses représentations. SNC-Lavalin Inc. et son partenaire dans le partenariat ont entrepris un processus d'arbitrage distinct afin de recouvrer des montants à recevoir, mais impayés aux termes de l'entente avec le client. Le mécanisme de règlement des différends est assujéti à un arbitrage confidentiel et exécutoire.

SNC-Lavalin Inc. a entamé des instances judiciaires contre un client canadien en raison de services d'ingénierie, d'approvisionnement et de gestion de la construction que SNC-Lavalin Inc. a fournis dans le cadre de l'agrandissement d'une installation de traitement du minerai du client. SNC-Lavalin a réclamé au client certains montants impayés en vertu du contrat lié au projet. Le client a présenté une demande reconventionnelle dans laquelle il allègue que SNC-Lavalin a manqué à ses engagements en vertu des contrats liés aux projets et cherche à obtenir une compensation.

Une filiale en propriété exclusive liée à un projet précis de SNC-Lavalin (la « filiale de SNC ») a reçu un avis à l'égard d'un processus d'arbitrage d'un client pour, entre autres, rupture de contrat et négligence grave relativement à la conception et à la construction d'une installation. La filiale de SNC a présenté une demande reconventionnelle relative à des factures impayées et des frais découlant de la résiliation, en plus du remboursement de fonds prélevés de manière inappropriée conformément à une garantie bancaire.

En raison des incertitudes inhérentes aux litiges, il n'est pas possible de prédire l'issue de ces procédures ou d'autres procédures connexes en général, de déterminer si le montant prévu par la Société dans ses provisions est suffisant ou de déterminer le montant de toute perte éventuelle, le cas échéant, pouvant être engagé relativement à un jugement définitif dans ces affaires.

La Société est partie à d'autres réclamations et litiges qui surviennent dans le cours normal de ses activités, y compris les réclamations présentées, notamment, par des clients, des sous-traitants et des fournisseurs à l'égard du recouvrement de coûts liés à certains projets. En raison des incertitudes inhérentes aux litiges et/ou du stade peu avancé de certaines procédures, il n'est pas possible de prévoir l'issue de toutes les réclamations et de tous les litiges en cours à un moment donné ou de déterminer le montant de toute perte éventuelle, le cas échéant. En ce qui concerne les réclamations ou litiges survenant dans le cours normal des activités qui en sont à un stade plus avancé et dont l'issue éventuelle peut être mieux évaluée, la Société ne prévoit pas que le règlement de ces questions aura un effet défavorable significatif sur sa situation financière ou ses résultats d'exploitation.

18. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DE CLÔTURE

Le 1^{er} février 2016, SNC-Lavalin a annoncé avoir conclu une entente visant la vente de sa participation indirecte dans SNC-Lavalin (Malta) Limited (« SNCL Malta ») à une société liée à Flughafen Wien AG pour une contrepartie en trésorerie d'environ 63 millions d'euros (environ 96 millions \$ CA), sous réserve de la satisfaction de certaines conditions de clôture par les deux parties et d'ajustements au titre du fonds de roulement. SNCL Malta est le propriétaire indirect de la participation de 15,5 % de la Société dans Malta International Airport p.l.c.